

# Rapport annuel du SIRMOTOM

Année 2019



Sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Rapport établi conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier et aux décrets d'applications n°2000-404 du 11 mai 2000 et n°2015-1827 du 30 décembre 2015.

Rapport à la disposition du public à l'accueil du SIRMOTOM

SIRMOTOM (Syndicat de la Région de Montereau-fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères)

22 rue de la Grande Haie, 77130 Montereau-fault-Yonne

Tél. : 01 64 32 67 23 - Télécopie : 01 64 32 08 12 - E-mail : sirmotom@wanadoo.fr



## Avant Propos

Tout producteur ou détenteur d'un déchet est responsable de son élimination dans des conditions compatibles avec la protection de l'environnement et la santé publique. Un déchet est un objet que son détenteur destine à l'abandon, et qui est potentiellement dangereux pour l'environnement.

Les déchets produits par les ménages et, dans certaines conditions, par les artisans, les commerçants et les petits industriels, sont collectés et éliminés par les communes. C'est un service public communal. Les communes ont la possibilité de se regrouper pour collecter et traiter les déchets des ménages, ou pour une partie seulement de ce service public.

Le présent rapport a pour objet de d'établir le bilan sur le plan technique et financier de la conteneurisation, des collectes, du tri de la collecte sélective, des déchets du SIRMOTOM traités sur le Centre de Valorisation Energétique du SYTRADEM, des déchetteries et des services annexes du Syndicat de la Région de Montereau-fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères (S.I.R.M.O.T.O.M.) pour l'année 2019. Il est établi sur la base des documents reçus et contrôlés : rapports mensuels et annuels fournis par les exploitants et les factures émises.

Le rapport annuel est un document réglementaire qui a pour objet d'informer les élus et les citoyens sur la qualité et le prix d'élimination des déchets, conformément à la Loi n°95-101 du 2 février 1995, dite loi Barnier. Son contenu et sa diffusion étaient définis dans le décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers. La loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte avait instauré de nouvelles dispositions en inscrivant cette obligation dans un autre article, le L. 2224-17-1 du Code général des collectivités territoriales (CGCT). Ce dernier a été modifié récemment par le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, y apportant diverses dispositions d'adaptation et de simplification dans le domaine de la prévention et de la gestion des déchets. Les collectivités en charge du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ont obligation de présenter un « rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ». Ce rapport contient des indicateurs techniques et des indicateurs économiques et financiers. Certains répondent à une obligation réglementaire (décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015), d'autres permettent simplement d'aller plus loin dans la démarche d'information.

Ce rapport annuel vise un double objectif :

- Rassembler et mettre en perspective, dans une logique de transparence, les données existantes sur le sujet ;
- Permettre l'information des citoyens sur le fonctionnement, le coût, le financement et la qualité du service et, ce faisant, favoriser la prise de conscience par les citoyens des enjeux de la prévention et du tri des déchets, mais aussi de l'économie circulaire et de leur propre rôle dans la gestion locale des déchets.

Ce rapport est disponible en ligne sur le site internet du SIRMOTOM : [www.sirmotom.fr](http://www.sirmotom.fr).



## Le mot du président

Le SIRMOTOM assure sur son territoire la collecte des déchets en porte à porte, des déchets en apport volontaire, des encombrants et également la gestion de ses deux déchetteries (Voulx et Montereau-fault-Yonne). Toutefois, les activités du syndicat sont plus vastes et sa mission dans le domaine de la prévention se développe afin d'accompagner l'ensemble des habitants des 39 communes adhérentes au syndicat.

Notre objectif est de réduire le volume des déchets, favoriser le recyclage du papier, du verre et des emballages ménagers. Sur le terrain, les actions se multiplient dans ce sens : animations pédagogiques avec les enfants des écoles et des centres de loisirs, ateliers de sensibilisation pour accompagner et aider les habitants à réduire leurs déchets, échanges au quotidien entre notre ambassadeur du tri et les habitants.

Cette proximité des agents et des élus du syndicat est complétée par des services variés et pratiques : le broyage à domicile, le ramassage des encombrants à la demande, l'opération « deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets », les lombricomposteurs et composteurs gratuits, l'aide pour l'acquisition de couches lavables...

L'avenir se construit dès aujourd'hui, c'est pour cela que la préparation de la modernisation de la déchetterie de Montereau et du parc de bornes d'apport volontaire sont en cours afin d'adapter nos équipements aux évolutions futures.

Votre geste de tri des déchets, vos efforts quotidiens contribuent à la préservation de nos ressources naturelles et de notre environnement. L'équipe du SIRMOTOM continue à vous accompagner sur cette voie incontournable qu'est le développement durable pour vous et les générations futures.



**Yves JEGO**  
**Président du SIRMOTOM**



# Glossaire

<b>ADEME</b>	Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie
<b>AIP REFON</b>	Entreprise d'Insertion Professionnelle de la Région de Fontainebleau
<b>AMO</b>	Assistance à Maîtrise d'Ouvrage
<b>AV</b>	Apport volontaire
<b>BTP</b>	Bâtiment et Travaux Publics
<b>CC</b>	Communautés de communes
<b>CC2F</b>	Communes des Deux Fleuves
<b>CGCT</b>	Code général des collectivités territoriales
<b>CRIF</b>	Conseil régional d'Île-de-France
<b>CS</b>	Collecte Sélective
<b>CVE</b>	Centre de Valorisation Energétique
<b>D3E ou DEEE</b>	Déchets d'équipements électriques et électroniques
<b>DASRI</b>	Déchets d'Activités de Soins à Risques Infectieux
<b>DD ou DDS</b>	Déchets Dangereux ou Déchets Diffus Spécifiques
<b>DEA</b>	Déchets d'Éléments d'Ameublement
<b>DMA</b>	Déchets Ménagers et Assimilés
<b>DMS</b>	Déchets Ménagers Spéciaux
<b>DSP</b>	Délégation de Service Public
<b>E2C</b>	L'École de la deuxième Chance
<b>EMB</b>	Emballages ménagers recyclables
<b>ESAT</b>	Établissement et Service d'Aide par le Travail
<b>FCTVA</b>	Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée
<b>IDF</b>	Ile de France
<b>INSEE</b>	Institut national de la statistique et des études économiques
<b>ISDND</b>	Installation de Stockage de Déchets Non Dangereux
<b>JRM</b>	Journaux/Revues/Magazines
<b>LOA</b>	Location avec Option d'Achat
<b>Loi NOTRe</b>	Loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République
<b>LTECV</b>	La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte
<b>MDF</b>	Maison Des Familles
<b>MO</b>	Maitrise d'Œuvre
<b>OMR</b>	Ordures ménagères résiduelles
<b>ORDIF</b>	Observatoire Régional des Déchets d'Île-de-France
<b>PAP</b>	Porte à Porte
<b>PAV</b>	points d'apport volontaire
<b>PLP</b>	Programme Local de Prévention des Déchets
<b>PLPDMA</b>	Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés
<b>REFIOM</b>	Résidus d'Épuration des Fumées d'Incinération des Ordures Ménagères
<b>REP</b>	Filières à Responsabilité Élargie des Producteurs
<b>SERD</b>	Semaine Européenne de la Réduction des Déchets
<b>SERP</b>	Semaine Européenne du Recyclage des Piles
<b>SIRMOTOM</b>	Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le traitement des Ordures Ménagères
<b>SMETOM-GEEODE</b>	Syndicat Mixte fermé « Est Seine et Marne » pour le Traitement des Ordures Ménagères
<b>Sovalem</b>	SOciété de VALorisation Energétique Monterelaise
<b>SYTRADEM</b>	Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine et Marne
<b>SYTRAVAL</b>	Syndicat de Tri des emballages ménagers et journaux en vue de leur recyclage
<b>TEOM</b>	Taxe d'enlèvement des ordures ménagères
<b>TI</b>	Tarifcation incitative
<b>TLC</b>	Textile/Linge/Chaussures
<b>UIDND</b>	Usine d'Incinération de Déchets Non Dangereux



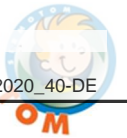
# Sommaire

---

Avant Propos .....	1
Le mot du président .....	2
Glossaire .....	3
Sommaire .....	4
Les Evènements marquants de 2019 .....	6
Partie 1 – Les indicateurs techniques.....	8
Chapitre 1. Le territoire desservi .....	9
1.1 Le territoire desservi .....	9
1.2 Compétences.....	14
Chapitre 2. La prévention des déchets .....	15
2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010.....	15
2.2 Description des actions d'économie circulaire.....	16
Chapitre 3. La collecte des déchets : organisation.....	21
3.1 La précollecte .....	21
3.2 Population desservie et taux de variation annuel.....	23
3.3 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire.....	23
3.4 Organisation de la collecte en porte à porte.....	26
3.5 Focus sur les déchetteries .....	28
3.6 Evolution de l'organisation de la collecte .....	30
Chapitre 4. La collecte des déchets : bilan.....	31
4.1 Les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles).....	31
4.2 Les emballages ménagers recyclables.....	31
4.3 Les encombrants (PaP et sur demande).....	32
4.4 Les JRM (Journaux/Revue/Magazines).....	33
4.5 Le verre.....	33
4.6 Les textiles .....	33
4.7 Les sapins.....	34
4.8 Le papier administratif .....	34
4.9 Les piles .....	34
4.10 Les déchetteries .....	35



Chapitre 5. Le traitement des déchets : organisation.....	39
Chapitre 6. Le traitement des déchets : bilan .....	41
6.1 Capacité et tonnages traités.....	41
6.2 Refus de tri et performance .....	42
6.3 Résidus de traitement .....	43
Chapitre 7. Impact environnemental et impact sanitaire.....	44
Chapitre 8. L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets .....	45
8.1 L'équipe administrative et technique du SIRMOTOM .....	45
8.2 Les partenaires et prestataires du SIRMOTOM.....	45
Chapitre 9. La concertation et la gouvernance.....	47
9.1 La communication .....	47
9.2 Organisation .....	52
Partie 2 – Les indicateurs financiers.....	54
Chapitre 10. Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets .	55
10.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets....	55
10.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées.....	56
Chapitre 11. Budget, coût du service et financement .....	57
11.1 Dépenses de fonctionnement .....	58
11.2 Dépenses d'investissement.....	60
11.3 Recettes de fonctionnement.....	61
11.4 Recettes d'investissement.....	62
Annexe 1 : Synthèse du financement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - analyse de la TEOM sur le SIRMOTOM.....	63



# Les Evènements marquants de 2019

## 2019 - Ateliers « Faire soi-même »



Les ateliers de TOM sont une nouveauté proposée en 2019 par le SIRMOTOM. Pour la première année les deux thématiques développées sont la fabrication de lessive au savon de Marseille et l’emballage d’objet ou de cadeaux avec la technique de pliage de tissu appelée « furoshiki ». Quatre ateliers ont ainsi permis de sensibiliser 61 personnes avec un format permettant à la fois l’apport théorique et la mise en pratique. En fin d’atelier, les participants repartaient avec leurs

réalisations ainsi qu’un livret explicatif. Les premiers retours étant très positifs, la gamme d’« atelier » devrait être développée progressivement.

## Mars/Avril 2019 – Quinzaine nationale du compostage

A l’occasion de la quinzaine nationale du compostage de proximité qui s’est déroulée du 30 mars au 14 avril 2019, le SIRMOTOM a sensibilisé le public avec un stand en centre commercial mais aussi sur les marchés de 5 communes du territoire. Les participants sensibilisés à la pratique du compostage pouvaient repoter avec du compost un jeune plant d’œillet d’inde qui leur était ensuite offert.



## Mai/Juin 2019 – Semaine du Développement Durable (SDD)



Pendant la semaine du développement durable qui a eu lieu du 30 mai au 5 juin 2019, le SIRMOTOM a notamment accompagné la collecte de déchets de l’opération « Berges saines » des villes de Cannes-Ecluse et Montereau-fault-Yonne. Grâce à ces évènements et aux bénévoles qui y participaient, les rives ont été nettoyées des déchets qui s’y trouvaient et ont ainsi pu retrouver leur aspect naturel.



**Septembre 2019 – Semaine Européenne du Recyclage des Piles (SERP)**



Du 9 au 15 septembre 2019, se déroulait la Semaine Européenne du Recyclage des Piles (SERP). Durant cette opération, afin de favoriser le recyclage des piles et des petites batteries, le SIRMOTOM a choisi de sensibiliser les jeunes des centres de loisirs. Les interventions programmées étaient adaptées aux enfants : courtes, ludiques, avec des jeux, des cadeaux et la remise de diplômes. Cette action était soutenue par notre partenaire l'éco-organisme COREPILE.

**Automne 2019 – Scène d'incivilité**

Depuis l'automne 2019, le SIRMOTOM a choisi de mettre en lumière des scènes d'incivilités appelées « dépôts sauvages de déchets ». Ces dernières apparaissent malheureusement encore trop souvent sur les communes du territoire. Pour rappel, le contrevenant s'expose à une contravention pouvant atteindre 1500 euros.



**Du 16 au 24 novembre 2019 – Semaine Européenne de la Réduction des Déchets**



Cet évènement européen, devenu incontournable, permet de mettre en lumière la prévention des déchets sous toutes ses formes. Cette année, le SIRMOTOM a réalisé des actions de sensibilisation auprès des plus jeunes dans les écoles et dans les centres de loisirs mais aussi au sein de l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) à Montereau ou au sein de la Maison Des Familles (MDF). Le gaspillage alimentaire, la réduction des emballages et des papiers étaient les thématiques de cette année. Un atelier de fabrication de lessive au savon de Marseille et un stand d'information avec un jeu de l'oie géant dans la galerie du centre commercial de Varennes sur Seine ont permis de compléter ce

dispositif et ainsi de sensibiliser un large panel d'habitants du territoire.





# Partie 1 – Les indicateurs techniques

## De quoi parle-t-on ?

L'évolution récente du secteur des déchets a généré des changements importants dans leur gestion technique au sein des territoires.

La prévention des déchets prend de l'ampleur. Elle vise à éviter la production des déchets, ce qui permet de réduire les coûts et l'impact environnemental liés aux déchets. Des collectes séparées sont mises en place afin d'augmenter toujours plus, le recyclage des déchets. Enfin, les modes de traitement évoluent afin d'éviter au maximum le recours à l'élimination des déchets en centre de stockage.

L'ensemble de ces facteurs rend parfois le service public de prévention et de gestion des déchets complexe à appréhender. L'enjeu de cette partie portant sur les indicateurs techniques est de proposer au lecteur une vision d'ensemble du service, de son organisation sur le territoire, des déchets pris en charge, des modes de traitement et des tonnages concernés.



Pour exercer ses missions, le SIRMOTOM dispose des équipements suivants sur son site de Montereau-fault-Yonne :

- Un site d'opérations pour les collectes, le stockage de fournitures et le matériel, ainsi qu'un bâtiment administratif et des locaux sociaux ;
- Une plateforme de transfert du verre et des encombrants ;
- Un quai de transfert pour la collecte sélective.

Ainsi que deux déchetteries situées à Montereau-fault-Yonne et à Voulx.

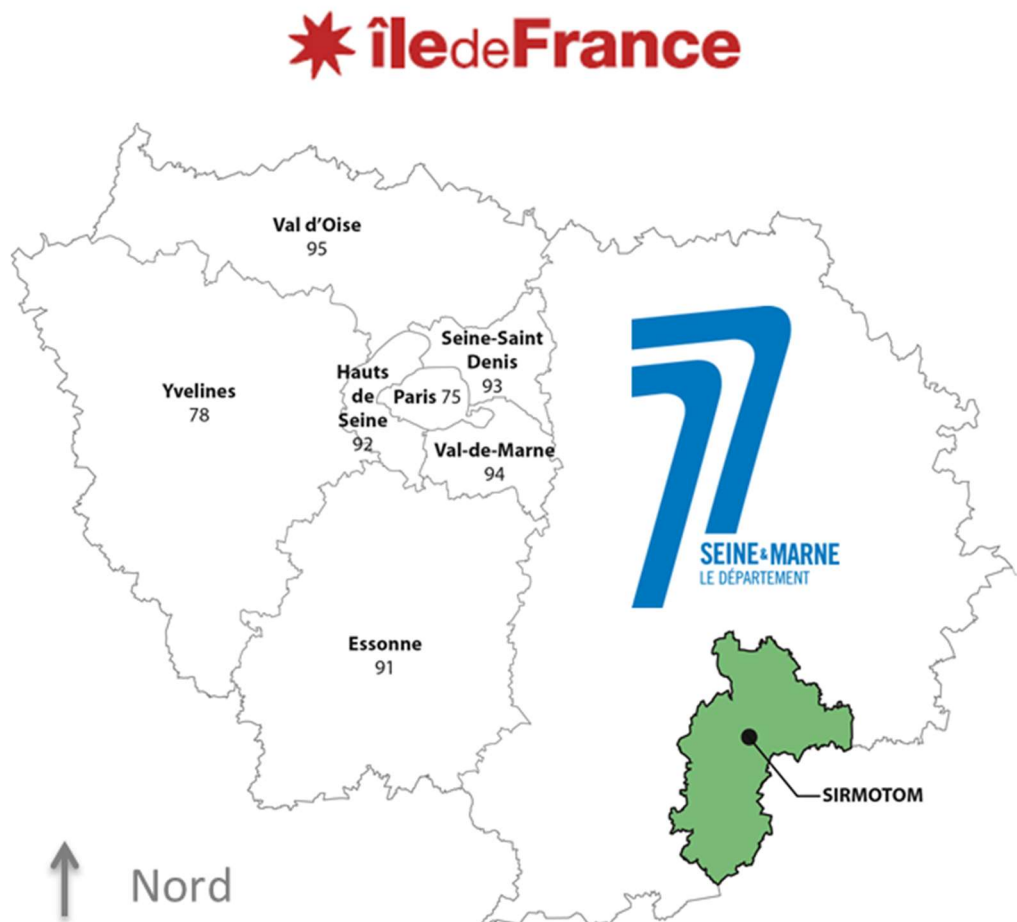


## Chapitre 1. Le territoire desservi

### 1.1 Le territoire desservi

#### 1.1.1 Présentation du périmètre

Le SIRMOTOM (Syndicat de la Région de Montereau-Fault-Yonne pour le Traitement des Ordures Ménagères) est un syndicat mixte fermé qui a pour compétence la collecte des déchets ménagers et assimilés. Le territoire du SIRMOTOM est localisé au sud de la région Ile de France, dans le département de Seine et Marne.



#### Les chiffres clés du territoire :

(Données INSEE 2016, en vigueur au 01/01/2019)

**Nombre de communes :** 39 communes appartenant à 5 communautés de communes.

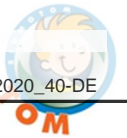
**Remarques :** Deux communes du territoire ont fusionné en 2019 pour former la commune nouvelle de Villemaréchal (Saint-Ange-le-Viel et Villemaréchal).

**Population municipale :** 54 193 habitants.

**Population totale :** 55 277 habitants.

**Taux d'habitat collectif :** 31 %

**Typologie d'habitat du territoire :** mixte à dominante rural.



**Communauté de communes  
Brie Nangissienne**



**Ce qui a changé dans la rédaction du rapport depuis 2018 :**

Le décret n°2015-1827 du 30 décembre 2015, a apporté diverses dispositions d'adaptation et de simplification au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Ce dernier contient des indicateurs techniques et des indicateurs économiques et financiers.

**Afin de se mettre en conformité avec ces exigences, le rapport annuel 2019 (comme celui de 2018) utilisera la population municipale du SIRMOTOM en lieu et place de la population totale qui était jusqu'à présent utilisée dans les éditions précédentes (jusqu'en 2017).**



Détails communautés de communes / communes / habitant du territoire du SIRMOTOM

CC de Moret Seine et Loing			CC du Pays de Montereau		
Dormelles	807	hab.	Barbey	146	hab.
Flagy	643	hab.	Blennes	560	hab.
Saint-Ange-le-Viel*	235	hab.	Cannes-Ecluse	2 477	hab.
Villemaréchal*	875	hab.	Chevry-en-Sereine	518	hab.
Ville-Saint-Jacques	793	hab.	Courcelles-en-Bassée	219	hab.
			Diant	192	hab.
CC Gâtinais Val de Loing			Esmans	905	hab.
Lorrez-le-Bocage-Préaux	1 260	hab.	Forges	428	hab.
Vaux-sur-Lunain	219	hab.	La Brosse-Montceaux	800	hab.
Villebéon	480	hab.	La Grande-Paroisse	2 763	hab.
			Laval-en-Brie	467	hab.
CC Bassée et Montois			Marolles-sur-Seine	1 722	hab.
Balloy	326	hab.	Misy-sur-Yonne	977	hab.
Bazoches-lès-Bray	861	hab.	Montereau-fault-Yonne	19 361	hab.
Châtenay-sur-Seine	1 020	hab.	Montmachoux	241	hab.
Coutençon	298	hab.	Noisy-Rudignon	616	hab.
Egigny	335	hab.	Saint-Germain-Laval	2 790	hab.
Gravon	159	hab.	Salins	1 082	hab.
Gurcy-le-Châtel	576	hab.	Thoury-Férottes	674	hab.
La Tombe	233	hab.	Varennes-sur-Seine	3 429	hab.
Montigny-Lencoup	1 369	hab.	Voulx	1 762	hab.
Villeneuve-les-Bordes	610	hab.			
			CC de la Brie Nangissienne		
			La-Chapelle-Rablais	965	hab.

hab. = population municipale, recensement 2016 données INSEE (en vigueur au 01/01/2019)

\* Saint-Ange-le-Viel et Villemaréchal ont fusionné en 2019 pour former la commune nouvelle de Villemaréchal.

Entre 2018 et 2019, la population du territoire a augmenté de 566 habitants. Depuis ces dernières années, le territoire connaît une croissance démographique relativement constante avec 4 279 habitants supplémentaires sur les six dernières années de 2010 à 2015, soit une augmentation de 8,57% (Chiffres : population municipale, recensement 2010 et 2016 données INSEE en vigueur respectivement au 01/01/2013 et au 01/01/2019).

Statistiques des communautés de communes du territoire du SIRMOTOM

	Nombre de communes	Population*	Part / Population*
CC Bassée-Montois	10	5 787	10,68 %
CC Brie Nangissienne	1	965	1,78 %
CC du Pays de Montereau	21	42 129	77,74 %
CC Gâtinais Val de Loing	3	1 959	3,61 %
CC Moret Seine et Loing	4	3 353	6,19 %
<b>Total général</b>	<b>39</b>	<b>54 193</b>	<b>100,0%</b>

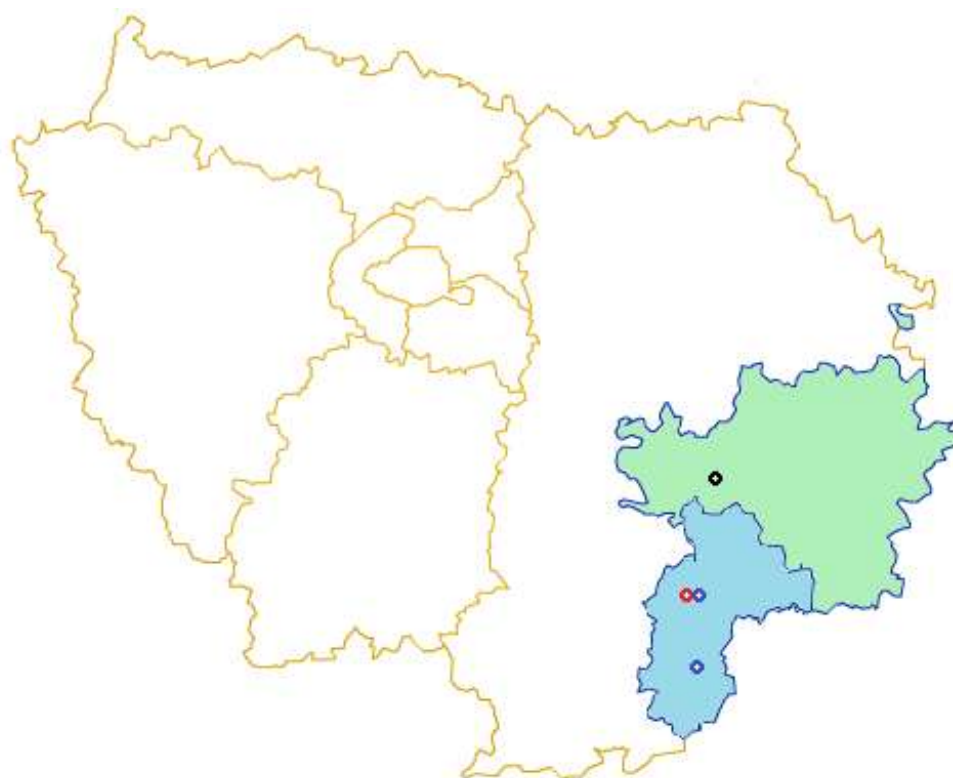
\*hab. = population municipale, recensement 2016 données INSEE (en vigueur au 01/01/2019)



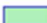



### 1.1.2 Vision globale de l'organisation du service et du lien entre collecte et traitement

Le SIRMOTOM assure la mission de service public de collecte des déchets ménagers depuis le 19 mai 1972. En 2001, le syndicat mixte fermé « Est Seine et Marne » pour le traitement des ordures ménagères (SMETOM-GEEODE) et le SIRMOTOM se regroupent pour créer un nouveau syndicat de traitement : le SYTRADEM. Son rôle est de mutualiser les moyens de traitement pour l'ensemble des 144 853 habitants (population totale) ou 141 775 habitants (population municipale) relevant de ces deux syndicats (recensement 2016 données INSEE en vigueur au 01/01/2019) et de construire et d'exploiter une nouvelle unité de traitement. En 2005, le SYTRADEM crée la régie SYTRAVAL pour lui confier l'exploitation d'un centre de tri des emballages ménagers, journaux et magazines, situé à Nangis. Suite à l'audit fonctionnel du centre de tri, il a été décidé d'arrêter l'exploitation du SYTRAVAL en fin d'année 2018, et de déléguer par marchés de services, l'exploitation du site, les missions de transport (Ourry) et les opérations de tri (Generis). Le C.V.E (Centre de Valorisation Energétique) situé à Montereau-fault-Yonne est opérationnel depuis 2011. L'usine est actuellement gérée par SOVALEM (SOciété de VALorisation Energétique Monterelaise), une filiale de Veolia dans le cadre d'une convention de délégation de service public (D.S.P).

*Les territoires du SMETOM-GEEODE, du SIRMOTOM et du SYTRADEM*



#### SYTRADEM

	Territoire du Smetom-Geeode
	Territoire du SIRMOTOM
	CVE de Montereau
	Centre de Tri de Nangis

 Déchetteries du SIRMOTOM



### 1.1.3 Description des limites territoriales de la compétence

Le SIRMOTOM assure la compétence de collecte des déchets ménagers et assimilés sur l'ensemble de son territoire.

### 1.1.4 Déchets pris en charge par le service

En 2019, le SIRMOTOM assure la collecte des déchets des particuliers, ainsi que ceux des administrations, artisans et commerçants (dans la mesure où ces derniers peuvent être collectés et traités sans sujétions techniques particulières et sans risque pour les personnes, dans la limite de 1100 litres par semaine par établissement ou adresse fiscale ou administrative).

#### *Synthèse des déchets pris en charge par le service*

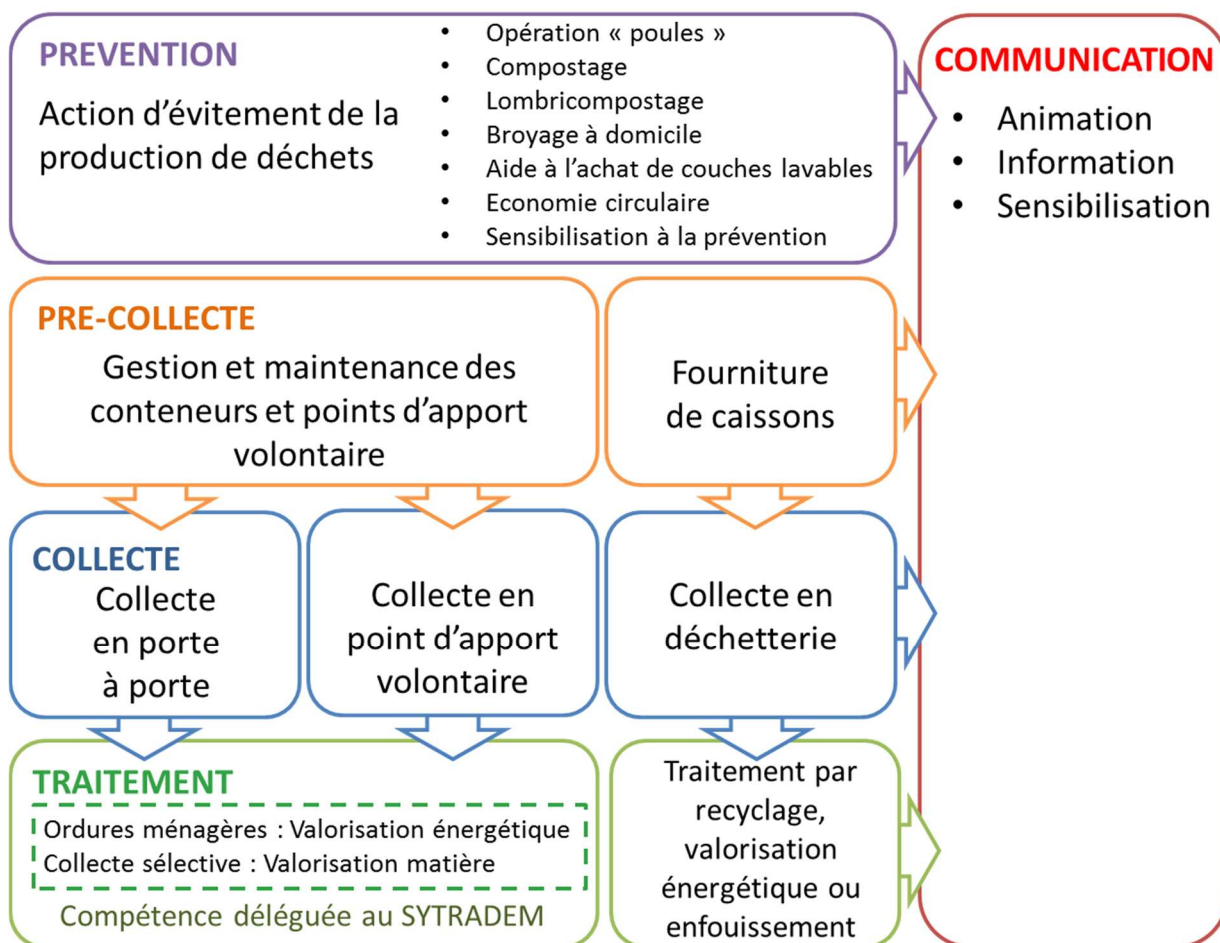
Déchets	Type de collecte
<b>OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)</b>	PaP et AV
<b>EMB (Emballages Ménagers Recyclables)</b>	PaP et AV
<b>JRM (Journaux, Revues, Magazines)</b>	AV
<b>Verre</b>	AV
<b>Papiers administratifs</b>	PaP
<b>TLC (Textile d'habillement, Linge de maison, Chaussures)</b>	AV
<b>Gravats</b>	Déchetterie
<b>Déchets verts</b>	Déchetterie
<b>Sapins</b>	AV
<b>Encombrants</b>	PaP
<b>Tout-venant incinérables</b>	Déchetterie
<b>Tout-venant encombrants</b>	Déchetterie
<b>DEA (Déchets d'Eléments d'Ameublement)</b>	Déchetterie
<b>Plâtre non valorisable</b>	Déchetterie
<b>Plâtre valorisable</b>	Déchetterie
<b>Ferrailles</b>	Déchetterie
<b>Terre</b>	Déchetterie
<b>Cartons</b>	Déchetterie
<b>Pneus non valorisables</b>	Déchetterie
<b>Pneus valorisables</b>	Déchetterie
<b>DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)</b>	Déchetterie
<b>Déchets dangereux</b>	Déchetterie
<b>Huile de vidange</b>	Déchetterie
<b>Piles</b>	Déchetterie
<b>Huile végétale</b>	Déchetterie
<b>Capsules Nespresso</b>	Déchetterie
<b>Ampoules et néons</b>	Déchetterie
<b>Batteries</b>	Déchetterie
<b>Radiographies</b>	Déchetterie
<b>Cartouches d'encre</b>	Déchetterie
<b>Petites bouteilles de gaz</b>	Déchetterie
<b>Extincteurs</b>	Déchetterie

PaP = porte à Porte ; AV = Apport Volontaire



## 1.2 Compétences

Le SIRMOTOM gère les services de pré-collecte et collecte mais aussi la prévention et la communication associées à la thématique « déchets ».



L'ensemble de la compétence traitement des ordures ménagères et des collectes sélectives est délégué au SYTRADEM.

Synthèse des compétences par type de déchets

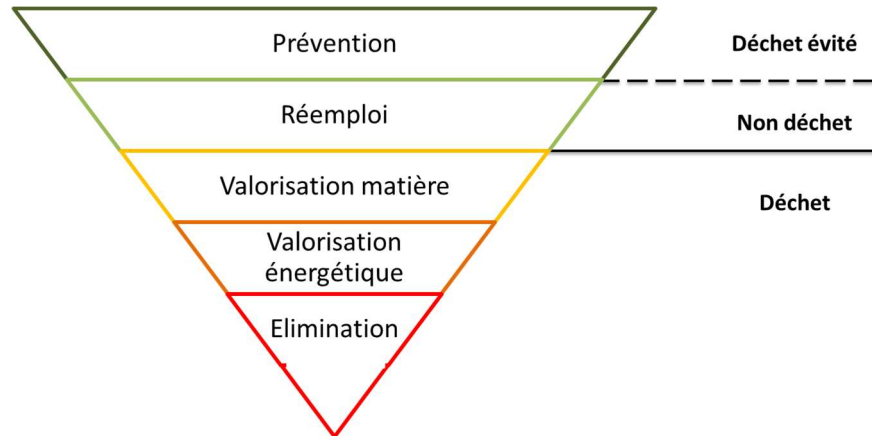
Compétences	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papiers administratifs	Emballages ménagers	Encombrants	Déchetterie
Collecte	SIRMOTOM					
Traitement	Délégation au SYTRADEM					



## Chapitre 2. La prévention des déchets

« Le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas ». Grâce à la prévention, il est possible de réduire ses déchets. Mais qu'est-ce que la prévention exactement ?

La « prévention » de la production de déchets consiste à réduire la quantité et la nocivité des déchets produits en intervenant à la fois sur leur mode de production et sur leur consommation (Extrait du programme national de prévention des déchets 2014-2020). La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV), a renforcé la priorité donnée à la prévention de la production de déchets dans les actions à mener pour favoriser la transition vers une économie circulaire et non plus « linéaire ».



Ainsi, la prévention de la production des déchets ne permet pas seulement d'éviter les impacts environnementaux liés au traitement des déchets. Elle permet également, dans de nombreux cas, d'éviter les impacts environnementaux des étapes en amont du cycle de vie des produits, qui sont autant, si ce n'est plus importants, que ceux liés à la gestion des déchets : extraction des ressources naturelles, production des biens et services, distribution, utilisation. La prévention est un levier essentiel pour réduire les pressions que font peser nos modes de production et de consommation sur les ressources.

### 2.1 Indice de réduction des déchets par rapport à 2010

Afin d'évaluer l'impact de la prévention des déchets qui est, par nature, difficile à quantifier du fait de l'absence de production du déchet, une méthode consiste à calculer l'indice de réduction de déchets par rapport à l'année de référence 2010. Sur le territoire du SIRMOTOM, l'indice global de réduction de déchets est de 92,15 %. Le tableau ci-dessous détaille les indices de réduction par flux principaux de déchets à l'exception des « autres collectes » qui n'existaient pas encore en 2010.

Indice de réduction par flux de déchets			
<b>OMR :</b>	82,72 %	<b>Emballages :</b>	145,48 %
<b>Encombrants :</b>	69,76 %	<b>JRM :</b>	62,71 %
<b>Verre :</b>	95,96 %	<b>Déchetteries (hors gravats) :</b>	122,06 %

*Méthode de calcul :* Le tonnage des déchets ménagers et assimilés produits en 2010 correspond à l'indice 100. Ensuite, l'indice d'une année postérieure à 2010 peut être calculé en multipliant le tonnage concerné par 100 et en le divisant par le tonnage de l'année 2010. Sur recommandation de l'IAU-ORDIF, cet indice est calculé au prorata des populations municipales annuelles (données Insee 2006 utilisées en 2010 et les données Insee 2016 utilisées en 2019). De plus, il exclut le tonnage des gravats de déchetterie.





## 2.2 Description des actions d'économie circulaire

Durant l'année 2019, les grandes opérations annuelles de prévention, dont certaines issues du plan local de prévention du SIRMOTOM arrivé à son terme fin 2016, se sont poursuivies :



- Opération « Deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets » ;
- Livraison et installation de composteurs ;
- Fourniture de lombricomposteurs ;
- Broyage des déchets verts à domicile ;
- Distribution d'autocollants Stop Pub ;
- Aide à l'achat des couches lavables ;
- Sensibilisation à la prévention ;

Ces actions dont certaines, emblématiques de notre territoire (poules) ou à l'échelle nationale (stop pub), ont pour objectif de faire diminuer la part de déchets collectés et traités par la collectivité, en évitant la production des déchets à la source, ou en permettant une valorisation directe de ces derniers par les ménages (compostage, réemploi, etc.).

Un onglet sur le site internet du SIRMOTOM est d'ailleurs entièrement dédié à la prévention des déchets et un autre au compostage.

### 2.2.1 Plan de prévention

Entre 2011 et 2016, le SIRMOTOM, avec le soutien de l'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise

de l'Energie) et de la Région Ile-de-France, s'était engagé dans un PLP (Programme Local de Prévention des Déchets) en définissant un plan d'action dont l'objectif était de réduire la production de déchets de 7 % en 5 ans. Les objectifs de ce programme ont été atteints et dès 2017, le SIRMOTOM a engagé une réflexion pour initier la mise en place de son futur PLPDMA (Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés), nouvelle appellation des programmes locaux de prévention des déchets.

En date du 8 juin 2018, une délibération du conseil syndical autorise le président du SIRMOTOM à mettre en œuvre le PLPDMA (Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés). La première réunion de la CCES (Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi) du PLPDMA, qui s'est tenue le 25 avril 2019, a permis de réunir élus du SIRMOTOM et acteurs du territoire afin de compléter collaborativement l'état des lieux et le diagnostic territorial. La rédaction des fiches actions est actuellement en cours afin de permettre la présentation du plan finalisé au public avant son adoption définitive. L'élaboration et la mise en œuvre du PLPDMA est donc en cours afin d'organiser la planification des actions de prévention sur les six prochaines années.





### 2.2.2 Opération « Deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets »

Depuis 2013, le SIRMOTOM dote chaque année des foyers de son territoire de deux poules et un poulailler afin de les aider à réduire leur production de déchets. En plus de permettre à ces foyers d'avoir des œufs frais, les poules consomment les restes alimentaires et certaines épluchures de légumes.



En 2019, le SIRMOTOM a doté 20 nouveaux foyers de deux poules et un poulailler. La distribution a eu lieu en mai et a été également l'occasion de partager avec les familles sur la prévention des déchets et les services du SIRMOTOM. L'opération rencontre toujours autant de succès et le nombre de dossiers est toujours supérieur aux nombres de dotation.

*A noter : Le Syndicat demande une participation de 20 € à chaque foyer volontaire et procède à l'étude des dossiers afin de s'assurer que l'accueil des poules puisse se faire dans des conditions optimales (présence de terrain suffisant, etc).*

### 2.2.3 Compostage et lombricompostage

L'achat, la livraison et le montage des composteurs sont assurés par le SIRMOTOM.

En 2019, le nombre de composteurs distribués est de 239 (419 composteurs en 2018, 305 composteurs en 2017, 241 en 2016 et 239 en 2015).

Le nombre de composteurs installés a donc diminué par rapport à celui de 2018 qui avait été une année marquée par un nombre important de demande.



Le développement du compostage partagé dans les espaces communs est également poursuivi avec notamment l'installation de 7 composteurs (dans une maternelle, un lycée, un établissement spécialisé et un cimetière).

Le SIRMOTOM propose également des lombricomposteurs à destination des foyers n'ayant pas la possibilité d'installer un composteur (absence de jardin, ...) ou préférant cette technique pour la valorisation de leurs déchets organiques. Une distribution a été réalisée en 2019 et a permis d'équiper 21 foyers avec un lombricomposteur et les vers nécessaires pour démarrer.



## 2.2.4 Broyage des déchets verts à domicile

Le syndicat propose depuis 2015 un service de broyage des déchets verts à domicile. Ce service est assuré en direct par le SIRMOTOM, qui gère la prise de rendez-vous, la location du véhicule dédié, l'emploi d'un agent, et la maintenance du véhicule et du broyeur. Ainsi, contre une participation de 15 euros, un agent se déplace au domicile des particuliers et s'occupe du broyage pendant une durée maximum de 2 heures (ce qui représente un volume d'environ 10 m<sup>3</sup>).

Depuis l'ouverture du service aux collectivités, actée lors du conseil syndical du 21 novembre 2016, les services techniques qui en font la demande peuvent également profiter de cette opération (20 euros pour 3 heures de broyage).

En 2019, le service s'est déroulé du 16 avril au 31 octobre et a permis la réalisation de 114 interventions.

*Bilan du service de broyage à domicile.*

Année	Service Broyage à domicile				
	2015	2016	2017	2018	2019
Nombre d'interventions	104	89	84	125	114
Volume Broyé (m <sup>3</sup> )	608	605,5	699	856	977

Le broyat ainsi obtenu est ensuite laissé à disposition pour une utilisation au jardin. Ce service de broyage permet ainsi l'évitement de la production de déchets verts en produisant un paillage utilisable aussi bien pour la réalisation de massifs fleuris qu'en apport complémentaire dans les composteurs (favorisant les méthodes de jardinage au naturel ainsi que le retour au sol de la matière organique).





### 2.2.5 Sensibilisation

La sensibilisation à la prévention des déchets est faite au quotidien grâce à des messages sur le flux Facebook® du syndicat, des contenus dédiés sur le site internet, des interventions de l'ambassadeur du tri et, plus ponctuellement et de façon plus ciblée, lors d'évènements thématiques nationaux comme par exemple (liste non exhaustive) :

- La quinzaine nationale du compostage de proximité qui s'est déroulée du 30 mars au 14 avril 2019 avec un stand de rempotage dans le centre commercial du Bréau et sur les marchés du territoire (avec à la clef, pour les participants, un jeune plant d'œillet d'inde offert) ;
- La Semaine du Développement Durable du 30 mai au 5 juin 2019 (SDD) avec ses opérations « Berges saines » et un atelier lessive ;
- La Semaine Européenne du Recyclage des Piles (SERP) du 9 au 15 septembre 2019 avec une sensibilisation/collecte de pile dans 4 centres de loisirs et 2 « cafés/collectes » en déchetterie ;
- La Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD) du 16 au 24 novembre 2019 qui a été l'occasion de sensibiliser le public au gaspillage alimentaire ou au tri des déchets lors de 14 interventions dans différentes structures du territoire (ESAP et Maison des familles à Montereau-fault-Yonne, 4 centres de loisirs, 4 classes).

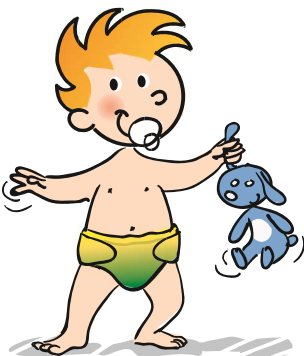


L'ensemble des actions réalisées est développé plus en détails dans la partie communication de ce rapport.

### 2.2.6 Promotion des couches lavables

L'opération a été initiée en 2018 et propose un soutien financier d'aide à l'achat pour les parents qui choisissent d'utiliser des couches lavables pour leurs enfants (via un remboursement d'une partie du montant de leur achat). Cette approche a été choisie pour s'appuyer sur des participants volontaires afin d'initier une communication sur la thématique en vue de la développer de manière progressive sur le territoire.

Suite au lancement officiel de cette opération lors du Salon de la petite enfance à Montereau-fault-Yonne en octobre 2018, une communication régulière est faite afin d'informer les usagers sur cette offre récente du SIRMOTOM.



Les conditions d'octroi de cette aide sont l'établissement d'une convention SIRMOTOM/utilisateurs et la fourniture de documents justificatifs simples (facture, acte de naissance, ...). Depuis fin 2018, sept soutiens financiers pouvant atteindre 200 euros ont permis d'accompagner des parents, d'alléger leur investissement initial et d'encourager leur démarche en faveur de la réduction des déchets (1 dossier en 2018, 7 dossiers en 2019).

L'utilisation de couches lavables pour un enfant de sa naissance à l'âge de la propreté permet l'évitement d'environ 1 tonne de couches jetables.



### 2.2.7 Ateliers « Faire soi-même »

En 2019, le syndicat s'est engagé dans la promotion des thématiques du zéro déchet, des produits écologiques à faible impact sur l'environnement, du détournement et de la récupération d'objet, de la réparation, etc... Pour ce faire, des ateliers thématiques « Faire soi-même » intitulés « Les ateliers de TOM » ont été proposés aux habitants du territoire. Le format retenu est celui d'un atelier permettant à la fois l'apport théorique, la réalisation pratique et l'échange sur les thématiques de prévention et les activités du syndicat. Les participants réunis en petit groupe peuvent ainsi :

- appréhender une thématique ;
- découvrir et évaluer les différentes alternatives écoresponsables ;
- apprendre à fabriquer ou à mettre en œuvre l'objet de l'atelier ;
- échanger efficacement sur la prévention et les actions du syndicat.

Pour la première année, deux ateliers ont été proposés :

- Un atelier « entretien du linge » proposant aux participants de fabriquer leur lessive au savon de Marseille et des astuces diverses sur l'entretien du linge et de la machine à laver.
- Un atelier « emballage de cadeau zéro déchet » centré sur le furoshiki « art d'emballer avec des tissus », proposant aux participants d'apprendre à emballer différents types de cadeaux.

Pour chaque atelier, un livret conseil/recettes permet de regrouper toutes les informations.



Ces ateliers regroupés sous l'appellation « Les ateliers de TOM » ont été dotés d'une charte graphique homogène permettant une communication spécifiquement dédiée (flyer d'inscription, livret conseil et recettes, etc...).

Suite aux premiers retours positifs, il a été décidé de capitaliser sur les ateliers déjà développés en les proposant de manière régulière sur 2019. Au total, 61 personnes ont été sensibilisées en 2019 lors de 4 ateliers (3 sur le « linge » et 1 sur « l'emballage cadeau »).

Pour la première année, la création, l'organisation et la réalisation ont été prises en charge en interne. L'élargissement à des thématiques diverses sur les années à venir devrait également permettre d'y intégrer des interventions extérieures pour mettre en lumière des acteurs du territoire (réparation, couture, ...).



## Chapitre 3. La collecte des déchets : organisation

Les différents services liés à la collecte, aux déchetteries et aux services annexes sont assurés par des intervenants différents. Les principales missions sont assurées par des prestataires. Il en existe quatre types : la collecte en porte-à-porte, la collecte en points d'apport volontaire, les déchetteries et les services annexes.

Ces prestations intègrent généralement deux parties : la « précollecte », qui regroupe l'ensemble des opérations liées aux contenants utilisés, et la « collecte », détaillant le service de ramassage en lui-même.

Littéralement, la « précollecte » rassemble l'ensemble des opérations de prise en charge des déchets depuis leur lieu de production jusqu'au lieu de ramassage par la collecte. En ce sens, cette étape concerne les contenants utilisés (conteneurs, caissons de déchetteries), et les opérations de refus de collecte d'un conteneur de tri sélectif.

La collecte regroupe l'ensemble des opérations permettant la prise en charge d'un déchet par la collectivité. Les moyens nécessaires, et l'opérateur concerné, sont différenciés en fonction du flux. On distinguera de cette définition les déchetteries, dont le fonctionnement est différent.

### 3.1 La précollecte

#### 3.1.1 Parc des bacs de collecte

Le SIRMOTOM met gratuitement à disposition des foyers, des conteneurs destinés à la collecte des Ordures Ménagères Résiduelles (OMR) et à la Collecte Sélective (CS).

La livraison est assurée par Aubine - Veolia Propreté, qui est également en charge de la maintenance. La fourniture des bacs diffère en fonction du volume adapté au besoin de l'habitat. Pour la collecte des OMR et la collecte sélective, le volume des bacs distribués est ajusté à la taille des foyers (140/240/340 litres). Des volumes de 770 litres en ordures ménagères et de 660 litres en collecte sélective, sont également disponibles pour les entreprises et l'habitat collectif.

*Volume et nombre de bacs installés sur le territoire*

		2016	2017	2018	2019
Parc ordures ménagères	Volume en litres	7 012 400	7 095 020	7 181 090	7 272 860
	Nombre de bacs	24 173	24 379	24 623	24 873
Parc collecte sélective	Volume en litres	3 928 500	3 997 360	4 072 980	4 152 180
	Nombre de bacs	18 764	18 960	19 192	19 444

La maintenance des conteneurs (livraison et réparation, remplacement des conteneurs en place en cas de vol, dégradation...) est gérée par Aubine - Véolia Propreté. Le SIRMOTOM assure uniquement la fourniture des conteneurs destinés aux nouvelles habitations et nouveaux professionnels.



*Nombre et type d'interventions réalisées sur les conteneurs en 2018 et 2019.*

Types d'intervention	2018		2019	
	Bacs OMR	Bacs CS	Bacs OMR	Bacs CS
<b>Dotation</b>	248	237	258	274
<b>Dotation échange</b>	161	157	130	129
<b>Retrait</b>	9	7	9	21
<b>Retrait échange</b>	157	156	191	129
<b>Remplacement conteneur cassé</b>	318	368	487	335
<b>Remplacement conteneur volé</b>	38	12	47	10
<b>Remplacement conteneur brûlé</b>	36	9	20	7
<b>Roue cassée</b>	12	0	3	0

### 3.1.2 Refus de collecte

Avant de collecter chaque conteneur jaune, un contrôle visuel est effectué par l'équipage de collecte. Si plus de trois erreurs sont constatées, le bac n'est pas collecté et se voit apposé un scotch « refus de tri », ainsi qu'un accroche bac et un guide de tri indiquant le numéro vert du SIRMOTOM.

En 2019, le collecteur a procédé à 2 929 refus de collecte (contre 1 489 en 2018 et 2 206 en 2017).

*Nombre de refus de collecte 2019 par commune.*

Communes	nbr de refus	Communes	nbr de refus
<b>Balloy</b>	18	<b>Laval-en-Brie</b>	17
<b>Barbey</b>	8	<b>Lorrez-le-Bocage</b>	118
<b>Bazoches-les-Bray</b>	47	<b>Marolles-sur-Seine</b>	85
<b>Blennes</b>	35	<b>Misy-sur-Yonne</b>	39
<b>Brosse-Montceaux (la)</b>	28	<b>Montereau fault-Yonne</b>	1029
<b>Cannes-Ecluse</b>	120	<b>Montigny-Lencoup</b>	66
<b>Chapelle-Rablais (la)</b>	26	<b>Montmachoux</b>	17
<b>Chatenay-sur-Seine</b>	74	<b>Noisy Rudignon</b>	20
<b>Chevry-en-Sereine</b>	19	<b>Saint-Ange-le-Viel (Villemaréchal)</b>	14
<b>Courcelles-en-Bassée</b>	5	<b>Saint-Germain-Laval</b>	126
<b>Coutençon</b>	33	<b>Salins</b>	37
<b>Diant</b>	15	<b>Thoury-Ferrottes</b>	30
<b>Dormelles</b>	35	<b>La Tombe</b>	22
<b>Egligny</b>	17	<b>Varennes-sur-Seine</b>	172
<b>Esmans</b>	50	<b>Vaux-sur-Lunain</b>	19
<b>Flagy</b>	19	<b>Villebéon</b>	32
<b>Forges</b>	21	<b>Villemaréchal</b>	51
<b>Grande-Paroisse (la)</b>	209	<b>Villeneuve-les-Bordes</b>	26
<b>Gravon</b>	20	<b>Ville-Saint-Jacques</b>	49
<b>Gurcy-le-Châtel</b>	18	<b>Voulx</b>	143





## 3.2 Population desservie et taux de variation annuel

En 2019, le schéma de collecte fait qu'une grande majorité de la population du territoire est collectée directement en porte à porte.

L'ensemble de la population du territoire a accès soit à la collecte :

- en porte à porte des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables ;
- en Points d'Apport Volontaire (PAV) des ordures ménagères résiduelles et des emballages ménagers recyclables dans l'un des 9 sites disponibles (40 PAV ordures ménagères résiduelles, 24 PAV emballages ménagers recyclables) ;
- dans un point de regroupement de bacs ordures ménagères résiduelles et emballages ménagers recyclables ;

En ce qui concerne les autres recyclables secs en 2019 (verre et journaux, revues, magazines), des bornes d'apport volontaire (aériennes, semi-enterrées et enterrées) sont disponibles sur le territoire ce qui permet de desservir l'ensemble de la population (146 PAV verre, 127 PAV journaux, revues, magazines).

## 3.3 Equipements disponibles liés à la collecte en apport volontaire

### 3.3.1 Points d'apport volontaire aériens



Le SIRMOTOM gère un parc de points d'apport volontaire aériens (PAV) pour la collecte du verre et des Journaux/Revue/Magazines (JRM) répartis sur les 39 communes. En 2019, on dénombre 140 bornes à verre et 121 bornes JRM installées sur le territoire.

Le nettoyage, l'entretien et le remplacement des points d'apport volontaire sont assurés par le collecteur. Chaque point

d'apport volontaire est géolocalisé afin d'en faciliter la gestion.

Pour rendre plus efficace la collecte en PAV, le SIRMOTOM adapte constamment le parc en fonction du besoin des habitants.





*Nombre de points d'apport volontaire aériens par flux et par commune en 2019.*

	Papier	Verre		Papier	Verre
<b>Balloy</b>	1	1	<b>La Tombe</b>	1	1
<b>Barbey</b>	1	1	<b>Laval-En-Brie</b>	2	2
<b>Bazoches-Les-Bray</b>	2	2	<b>Lorrez-Le-Bocage</b>	3	3
<b>Blennes</b>	1	1	<b>Marolles-Sur-Seine</b>	4	6
<b>Cannes-Ecluse</b>	5	6	<b>Misy-Sur-Yonne</b>	3	4
<b>Châtenay-Sur-Seine</b>	2	4	<b>Montereau-fault-Yonne</b>	24	27
<b>Chevry-En-Sereine</b>	2	2	<b>Montigny-Lencoup</b>	3	4
<b>Courcelles-En-Bassée</b>	2	2	<b>Montmachoux</b>	1	1
<b>Coutencon</b>	1	1	<b>Noisy-Rudignon</b>	2	2
<b>Diant</b>	1	1	<b>Saint-Ange-Le-Viel</b> (Villemaréchal)	1	1
<b>Dormelles</b>	2	3	<b>Saint-Germain-Laval</b>	8	8
<b>Egigny</b>	1	1	<b>Salins</b>	3	3
<b>Esmans</b>	3	3	<b>Thoury-Ferrottes</b>	2	3
<b>Flagy</b>	3	3	<b>Varennes-Sur-Seine</b>	10	10
<b>Forges</b>	2	2	<b>Vaux-Sur-Lunain</b>	1	1
<b>Gravon</b>	1	1	<b>Ville-Saint-Jacques</b>	2	2
<b>Gurcy-Le-Châtel</b>	2	2	<b>Villebéon</b>	2	3
<b>La Brosse-Montceaux</b>	1	4	<b>Villemaréchal</b>	2	3
<b>La Chapelle-Rablais</b>	2	3	<b>Villeneuve-Les-Bordes</b>	2	2
<b>La Grande-Paroisse</b>	5	6	<b>Voulx</b>	5	5

### 3.3.2 Points d'apport volontaire semi-enterrés et enterrés



Pour optimiser la fréquence de collecte, et améliorer l'aspect esthétique, le SIRMOTOM a installé des bornes semi-enterrées ou enterrées pour remplacer les nombreux bacs de l'habitat collectif.

Le SIRMOTOM compte actuellement 75 PAV semi-enterrés et enterrés :

- 40 points d'apport volontaire ordures Ménagères (36 semi-enterrés et 4 enterrés) ;
- 24 points d'apport volontaire emballages (21 semi-enterrés et 3 enterrés) ;
- 6 points de collecte verre (5 semi-enterrés et 1 enterrés) ;
- 5 points de collecte papier (4 semi-enterrés et 1 enterrés).

*Ci-dessus, les points d'apport nouvellement installés au sein de la résidence des Cèdres sur la commune de la Grande-Paroisse.*



### 3.3.3 Collecte en points d'apport volontaire

Cette prestation a été confiée dans le cadre d'un marché accordé le 09/09/2015 (lot 3 du marché de collecte) pour une durée de 7 ans à la société COVED.

Dans ce cadre, elle assure la maintenance des points d'apport volontaire (maintenance préventive, réparations...). La COVED se charge également de la collecte de ces points d'apport volontaire, répartis en quatre flux : les ordures ménagères, les emballages ménagers, le papier et le verre.

Deux autres flux sont concernés par ce type de collecte : les textiles et les piles.

Concernant le textile, le SIRMOTOM a contractualisé avec deux organismes (EcoTextile et Le Relais) qui assurent la fourniture des bornes, leur collecte et la valorisation des déchets collectés.

Quant aux piles et petites batteries usagées, le SIRMOTOM a installé dans l'ensemble des mairies, du mobilier de collecte, dont il assure le ramassage et le dépôt en déchetterie sur simple demande.



*Détail des différents flux collectés, exploitants et contenants utilisés par le SIRMOTOM en 2019 pour la collecte en points d'apport volontaire*

Collecte en points d'apport volontaire/bornes semi-enterrées				
Flux	Exploitants	Mode de dépôt	Nbr total de bornes	Densité*
<b>Ordures ménagères</b>	COVED	Borne semi-enterrée et enterrée	40	1 borne pour 1 355 habitants
<b>Emballages ménagers</b>	COVED		24	1 borne pour 2 258 habitants
<b>Verre</b>	COVED	Borne aérienne, semi-enterrée et enterrée	146	1 borne pour 371 habitants
<b>Papier</b>	COVED		126	1 borne pour 430 habitants
<b>Sapins de Noël</b>	Aubine	Déposés au sol	52	1 point de collecte pour 1 042 habitants
<b>Textiles</b>	Le Relais / EcoTextile	Borne aérienne	50	1 borne pour 1 084 habitants
<b>Piles</b>	SIRMOTOM	Bornes à piles	43	1 borne pour 1 260 habitants

\* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (54 193 hab.)



### 3.4 Organisation de la collecte en porte à porte

#### 3.4.1 Collecte en porte à porte

Cette prestation a été confiée dans le cadre d'un marché accordé le 08/09/2015 (lot 1 du marché de collecte) pour une durée de 7 ans à la société Aubine - Véolia Propreté. Dans ce cadre, elle assure également la maintenance des conteneurs (livraison et réparation, remplacement des conteneurs en place en cas de vol, dégradation...). Le SIRMOTOM assure uniquement la fourniture des conteneurs destinés aux nouvelles habitations et professionnels. La société Aubine – Véolia Propreté est également chargée de la collecte en porte à porte des ordures ménagères, des emballages ménagers, des encombrants, du papier administratif et des sapins. Le rechargement, le transport et la mise en décharge des encombrants collectés en porte-à-porte est assurée par la COVED (lot 2 du marché de collecte notifié le 09/09/2015).



#### 3.4.2 Parc des camions de collecte

Aubine : en 2019, 9 bennes et 1 véhicule de débardage – livraison ont été utilisés pour la collecte en porte à porte.

COVED : en 2019, 1 camion Ampliroll grue affecté à la collecte des points d'apport volontaire (+ 1 utilisable en cas de besoin).

*Kilométrage parcouru et gazole consommé par les véhicules (Aubine et COVED – Principaux flux 2019)*

Kilométrage total	Aubine	Coved
<b>OMR</b>	90 913 km	4 609 km
<b>Emballages ménagers</b>	58 509 km	1 686 km
<b>Encombrants</b>	6 220 km	
<b>Papier</b>		6 374 km
<b>Verre</b>		12 212 km
<b>Sous total :</b>	155 642 km	24 881 km
<b>Total :</b>	<b>180 523 km</b>	
<b>Consommation gazole (en litre)</b>	136 619 L	14 431 L
<b>Total :</b>	<b>151 050 L</b>	
<b>Conso moyenne (L/100km)</b>	87,77 L / 100km	58 L / 100km
	<b>83,67 L / 100km</b>	
<b>Nombre de Véhicules :</b>	9 bennes	1 Ampliroll grue
	+ 1 véhicule débardage et livraison	+ (1 secours)



### 3.4.3 Modes et fréquences de collecte

Le SIRMOTOM propose différents modes de collecte selon le flux de déchets. Les fréquences de collecte sont adaptées à la typologie de l'habitat et à la densité de la population. Elles ont évolué au 1er avril 2016, notamment pour la collecte des emballages recyclables, qui est passée à 1 fois par semaine pour l'ensemble du territoire.

*Détail des différents flux collectés, exploitants et contenants utilisés par le SIRMOTOM en 2019 pour la collecte en porte à porte*

Collecte en porte-à-porte			
Flux	Exploitants	Fréquence de collecte	Contenant
<b>Ordures ménagères</b>	Aubine-Veolia Propreté	1 à 3 fois par semaine*	Bac couvercle grenat
<b>Emballages ménagers</b>	Aubine-Veolia Propreté	1 fois par semaine	Bac couvercle jaune
<b>Encombrants</b>	Aubine-Veolia Propreté	1 fois par trimestre	Déposés au sol
<b>Encombrants sur demande</b>	AIP Refon	Sur appel téléphonique	Déposés au sol
<b>Papiers administratifs (bâtiments publics)</b>	Aubine-Veolia Propreté	1 fois par trimestre	Bac couvercle bleu

*\* Deux fois par semaine en zone verte et trois fois par semaine en zone rose pour la commune de Montereau-fault-Yonne. Toutes les autres zones de Montereau-fault-Yonne et les autres communes sont collectées une fois par semaine.*



### 3.4.4 Seuils de collecte pour les producteurs non ménagers

La collecte pour les déchets assimilés des producteurs non ménagers (déchets provenant des bâtiments publics et des entreprises) n'est possible que si ces déchets peuvent être collectés et traités sans sujétion technique particulière, et sans risque pour les personnes (dans la limite de 1 100 litres par semaine par établissement ou adresse fiscale ou administrative).



### 3.5 Focus sur les déchetteries

L'exploitation des déchetteries avait été confiée dans le cadre du marché du 15/04/2014, pour une durée de 5 ans à la société COVED (fin en 31 mai 2019) puis dans le cadre du marché du 1<sup>er</sup> juin 2019 pour une durée de 5 ans à la société Bourgogne Recyclage. Dans ce cadre, ces sociétés assurent la gestion courante des déchetteries (accueil des usagers, gestion des enlèvements...). Le SIRMOTOM gère uniquement la fourniture des caissons, et la gestion des problématiques liées aux éco-organismes.

#### 3.5.1 Localisation, conditions d'accès et déchets acceptés

Deux déchetteries sont à disposition du public sur le territoire du SIRMOTOM. L'une est située sur la commune de Montereau-fault-Yonne et l'autre sur la commune de Voulx.

##### Déchetterie de Montereau

Rue des prés Saint-Martin  
77130 Montereau-fault-Yonne



##### Déchetterie de Voulx

Route de Saint-Ange  
77940 Voulx

La gestion courante des déchetteries (accueil des usagers, gestion des enlèvements...) est assurée par la société COVED. Elle assure l'enlèvement des caissons de déchetterie et leur transport jusqu'à l'exutoire où les différents flux seront traités.

Ces déchetteries sont à disposition sur le territoire du SIRMOTOM pour y déposer les déchets qui, par leur taille, volume ou leur nature (dangereux, toxiques), ne sont pas collectés par les circuits habituels de ramassage. Tous les détails sur les déchets acceptés en déchetterie sont précisés dans le règlement intérieur fixant les conditions d'accès aux déchetteries du SIRMOTOM et dans l'onglet dédié sur le site internet du SIRMOTOM.

En cas de question les usagers peuvent également se renseigner en appelant :





## Conditions d'accès

**Particuliers :** Une carte unique est distribuée par foyer, sur présentation d'une feuille de renseignement dûment complétée et signée et d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois. Lors de chaque passage en déchetterie, l'utilisateur doit impérativement présenter ce badge, accompagné d'une pièce d'identité, mentionnant le même nom que celui du badge. L'accès aux déchetteries est gratuit pour les habitants, dans la limite de 52 m<sup>3</sup> par an.



**Professionnels :** Tous les professionnels résidant sur le territoire du SIRMOTOM peuvent venir déposer en déchetterie. Ceux, résidant en dehors du territoire du SIRMOTOM ne sont pas acceptés sauf s'ils réalisent un chantier sur le territoire du SIRMOTOM et en fournissent une attestation. Les apports des professionnels sont payants et limités à 10 m<sup>3</sup> par semaine pour les déchets banals et 100 litres par semaine pour les déchets dangereux. Les cartes d'accès « professionnels » sont remises sur présentation de pièces justificatives dans les bureaux du SIRMOTOM.

### 3.5.2 Jours et heures d'ouverture

Les jours d'ouvertures et horaires des déchetteries sont différents selon la période (hiver/été) et selon les déchetteries.

#### *Horaires des déchetteries du SIRMOTOM*

#### **Horaires d'ouverture (hiver) du 1er octobre au 31 mars**

	Déchetterie de Montereau	Déchetterie de Voulx
Lundi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h
Mardi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 18h	Fermé
Mercredi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h
Jeudi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	Fermé
Vendredi	13h30 à 18h	13h30 à 18h
Samedi	9h à 12h30 / 13h30 à 18h	9h à 12h30 / 13h30 à 18h
Dimanche	9h à 12h	9h à 12h

#### **Horaires d'ouverture (été) du 1er avril au 30 septembre**

	Déchetterie de Montereau	Déchetterie de Voulx
Lundi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
Mardi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	Fermé
Mercredi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
Jeudi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	Fermé
Vendredi	13h30 à 19h	13h30 à 19h
Samedi	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h	8h30 à 12h30 / 13h30 à 19h
Dimanche	8h30 à 13h30	8h30 à 13h30

**Fermetures les : 1er janvier, 1er mai, 1er novembre, 25 décembre, dimanche et lundi de Pâques.**



### 3.5.3 Fréquentation

Le nombre de passages global en déchetterie semble stopper la progression qui était mesurée depuis plusieurs années (+5,69% passages entre 2017 et 2018, +13,75% passages entre 2016 et 2017 et +8,25% passages entre 2015 et 2016). Toutefois, un problème d'enregistrement des visiteurs lors des périodes où le PC pocket du prestataire était en panne est suspecté.

*Fréquentation entre 2017 et 2019 dans les déchetteries du SIRMOTOM*

Déchetterie	Voulx			Montereau-fault-Yonne		
	2017	2018	2019	2017	2018	2019
<b>Type de tiers</b>						
<b>Association</b>	32	12	26	77	102	165
<b>Collectivité</b>	144	129	99	769	1037	1127
<b>Hors catégorie</b>	9	5	3	237	261	184
<b>Particulier</b>	17 327	17 191	15 986	37 283	40 350	36 882
<b>Professionnel hors territoire</b>	3	4	1	99	72	60
<b>Professionnel</b>	45	13	6	338	370	287
<b>Résidence secondaire</b>	747	754	550	355	425	301
<b>Total</b>	<b>18 307</b>	<b>18 108</b>	<b>16 671</b>	<b>39 158</b>	<b>42 627</b>	<b>39 006</b>



### 3.6 Evolution de l'organisation de la collecte

**Collecte en porte à porte :** Aucune évolution des fréquences de collecte en porte à porte n'est envisagée.

**Collecte en point d'apport volontaire :** Le SIRMOTOM et les bailleurs généralisent l'implantation de ce moyen de pré-collecte lors des créations d'habitats collectifs. En parallèle, un plan de renouvellement des points d'apport volontaire aériens à l'échelle du territoire est en cours de préparation depuis l'année 2017 afin de densifier le réseau et de passer sur des points d'apport volontaire enterrés/semi-enterrés. Le but est d'améliorer les performances de pré-collecte et l'intégration urbaine de ces mobiliers. Cette politique de modernisation du parc est mise en œuvre conjointement avec l'ensemble des communes du territoire en fonction des besoins exprimés. Les travaux devraient se scinder en 3 phases distinctes.

**Collecte en déchetterie :** Des travaux de requalification de la déchetterie de Montereau-fault-Yonne sont prévus pour un démarrage fin 2020.



## Chapitre 4. La collecte des déchets : bilan



### 4.1 Les OMR (Ordures Ménagères Résiduelles)

La collecte des ordures ménagères est assurée par Véolia Propreté pour la partie collecte en porte à porte, et par la COVED pour la collecte en points d'apport volontaire enterrés et semi-enterrés.

*Evolution des tonnages d'ordures ménagères collectés entre 2016 et 2019*

Tonnages OMR	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019	Ratio en Kg/hab
PAP	18 223,60	17 964,83	17 695,24	17 212,36	-2,73%	317,61
PAV	256,44	413,26	564,97	562,44	-0,45%	10,38
Total	18 480,04	18 378,09	18 260,21	17 774,80	-2,66%	327,99

\* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (54 193 hab.)



**Analyse :** Les tonnages d'OMR collectés continuent cette année encore à diminuer tandis que la population continue d'augmenter.

D'après « Les chiffres clés de l'ADEME édition 2015 », les déchets assimilés (déchets d'activités économiques collectés dans le cadre du service public de prévention et de gestion des déchets) représenteraient 21,7% des OMR soit 3 857,13 tonnes.



### 4.2 Les emballages ménagers recyclables

La collecte des emballages ménagers recyclables est assurée par Véolia Propreté pour la partie collecte en porte à porte et par la COVED pour la collecte en points d'apport volontaire enterrés et semi-enterrés.

*Evolution des tonnages des emballages ménagers collectés entre 2016 et 2019*

Tonnages Emballages	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019	Ratio en Kg/hab
PAP	904,22	975,4	1026,2	1066,92	3,97%	19,69
PAV	14,52	23,02	28,2	32,2	14,18%	0,59
Total	918,74	998,42	1054,4	1099,12	4,24%	20,28

\* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (54 193 hab.)



**Analyse :** Depuis 2016, année à laquelle les fréquences de collecte ont été uniformisées sur l'ensemble des communes, en devenant hebdomadaire, les tonnages sont en augmentation régulière chaque année.

D'après « Les chiffres clés de l'ADEME édition 2015 », les déchets assimilés (déchets d'activités économiques collectés dans le cadre du service public de prévention et de gestion des déchets) représenteraient 13,4% des emballages soit 147,28 tonnes.





### 4.3 Les encombrants (PaP et sur demande)

#### Collecte en porte à porte (PaP) :

La collecte des encombrants en PaP est assurée par Véolia Propreté. Les encombrants collectés sont stockés sur une plateforme située au Centre de Valorisation Énergétique de Montereau-fault-Yonne, avant d'être pris en charge par la COVED pour être éliminés sur l'ISDND de Champigny-sur-Yonne. Cette collecte a lieu une fois par trimestre sur l'ensemble des communes.



#### Collecte sur demande :

Pour aider les personnes ne disposant pas de moyens physiques ou techniques suffisants pour se débarrasser de leurs encombrants, le SIRMOTOM propose un service de collecte sur rendez-vous payant assuré par l'association d'insertion AIP REFON. Le coût de la prestation est, en partie, pris en charge par le syndicat. Il reste à payer une part forfaitaire pour l'usager, correspondant à 22 € le premier mètre cube et 11 € chaque mètre cube supplémentaire. Ces encombrants rejoignent ensuite les déchetteries du SIRMOTOM et les tonnages de ce flux d'encombrants se retrouvent donc *in-fine* dans le bilan des déchetteries.

Evolution des tonnages des encombrants collectés entre 2016 et 2019

Tonnages Encombrants	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019	Ratio en Kg/hab
<b>PAP</b>	633,16	594,46	584,08	550,18	-5,80%	10,15
<b>Sur demande (volume)</b>	34 demandes 220 m <sup>3</sup>	38 demandes 85 m <sup>3</sup>	43 demandes 155 m <sup>3</sup>	30 demandes 90 m <sup>3</sup>	-21,05%	---

\* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (54 193 hab.)



**Analyse :** Une légère baisse (- 5,80 %) est enregistrée en 2019 ce qui confirme la tendance à la baisse déjà enregistrée les années précédentes. Les demandes d'enlèvement sur demande ont diminué en 2019 (- 21,05 %).



#### 4.4 Les JRM (Journaux/Revue/Magazines)

La COVED assure la collecte des JRM et les décharge sur le quai de transfert du SIRMOTOM au Centre de Valorisation Energétique de Montereau-fault-Yonne. Le SYTRADEM se charge ensuite du traitement et du recyclage.

*Evolution des tonnages de JRM collectés entre 2016 et 2019*

Tonnages JRM	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019	Ratio en Kg/hab
<b>PAV</b>	505,42	440,88	453,24	396,38	-12,55%	7,31

\* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (54 193 hab.)



#### 4.5 Le verre

La collecte du verre est assurée par la COVED. Le matériau est ensuite stocké sur une plateforme dédiée au Centre de Valorisation Energétique de Montereau-fault-Yonne. Verallia s'occupe enfin de le recycler.

*Evolution des tonnages des verres collectés entre 2016 et 2019*

Tonnages Verre	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019	Ratio en Kg/hab
<b>PAV</b>	1 010,14	981,6	1 032,82	1 056,92	2,33%	19,50

\* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (54 193 hab.)



#### 4.6 Les textiles

Des bornes d'apport textile sont mises à disposition par deux organismes, Le Relais (23 bornes) et EcoTextile (27 bornes). Ces derniers sont chargés de la collecte et de la valorisation des vêtements, linge de maison et chaussures qui y sont déposés.

*Evolution des tonnages des textiles collectés entre 2016 et 2019*

Tonnages Textiles	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019	Ratio en Kg/hab
<b>PAV</b>	115,8	105,72	113,13	183,50	62,20%	3,39

\* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (54 193 hab.)



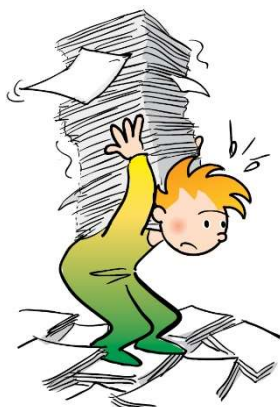
### 4.7 Les sapins

La collecte des sapins de Noël est assurée par Véolia Propreté. Jusqu'à mi-janvier, des points de collecte exceptionnels sont mis à disposition des habitants dans chaque commune. Le syndicat assure la coordination la communication et la fourniture de la signalétique pour cette opération.

*Evolution des tonnages des sapins collectés entre 2016 et 2019*

Tonnages Sapins	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019	Ratio en Kg/hab
<b>PAV</b>	9,42	11,53	15,12	14,82	-1,98%	0,27

\* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (54 193 hab.)



### 4.8 Le papier administratif

Véolia propreté se charge des collectes du papier administratif. Elle concerne uniquement les administrations et les établissements publics. Le ramassage est trimestriel depuis 2016.

*Evolution des tonnages des papiers administratifs collectés entre 2016 et 2019*

Tonnages Papier	2016	2017	2018	2019	Evolution 2018-2019	Ratio en Kg/hab
<b>PAV</b>	10,9	11,64	12,8	13,98	9,22%	0,26

\* Calcul réalisé sur la base de la population municipale (54 193 hab.)



### 4.9 Les piles

Des points de collecte de piles sont mis à disposition des administrés dans toutes les mairies du territoire du SIRMOTOM. Ces derniers sont vidés sur simple demande auprès du syndicat. Leur contenu est ensuite déposé en déchetterie puis comptabilisé avec le flux déchetterie.



## 4.10 Les déchetteries

L'année 2019 représente une année complète de fonctionnement « particulière » car un changement de prestataire pour les deux déchetteries du SIRMOTOM est intervenu en milieu d'année. Le détail des tonnages collectés par flux sur les deux déchetteries et le bilan cumulé sont présentés dans le tableau de synthèse ci-après.

*Tonnages collectés en déchetterie - Bilan général*

Typologie de déchets	Tonnage Voulx 2019	Tonnage Montereau 2019	Tonnage Global 2018	Tonnage Global 2019	Différence Global 2018-2019	% différence 2018-2019
<b>Gravats</b>	950,780	2 409,380	3 212,640	3 360,160	147,520	4,59%
<b>Déchets verts</b>	683,500	1 425,140	2 350,590	2 108,640	-241,950	-10,29%
<b>Tout-venant incinérables</b>	190,880	677,640	1 474,360	868,520	-605,840	-41,09%
<b>Tout-venant encombrants</b>	630,940	1 491,120	1 799,660	2 122,060	322,400	17,91%
<b>Mobilier (EcoMobilier)</b>	136,300	483,780	500,460	620,080	119,620	23,90%
<b>Plâtre non valorisable</b>	136,060	332,100	521,880	468,160	-53,720	-10,29%
<b>Plâtre valorisable</b>	42,260	15,660	27,440	57,920	30,480	111,08%
<b>Ferrailles</b>	85,720	192,622	290,990	278,342	-12,648	-4,35%
<b>Terre</b>	-	33,760	22,380	33,760	11,380	50,85%
<b>Carton</b>	29,540	49,920	58,440	79,460	21,020	35,97%
<b>Pneus non valorisables</b>	6,840	24,020	17,550	30,860	13,310	75,84%
<b>Pneus valorisables (Aliapur)</b>	5,173	37,451	42,673	42,624	-0,049	-0,11%
<b>DEEE</b>	57,400	158,300	212,746	215,700	2,954	1,39%
<b>Déchets dangereux</b>	36,683	72,448	107,226	109,131	1,905	1,78%
<b>Huile de vidange</b>	5,100	13,800	19,700	18,900	-0,800	-4,06%
<b>Piles</b>	0,580	1,2365	1,498	1,817	0,319	21,26%
<b>Huile végétale</b>	0,109	1,410	2,070	1,519	-0,551	-26,62%
<b>Capsules Nespresso</b>	N.C.	N.C.	0,000	0,000	0,000	0,00%
<b>Ampoules et néons</b>	0,413	0,773	0,980	1,186	0,206	21,02%
<b>Batteries</b>	0,302	4,600	5,600	4,902	-0,698	-12,46%
<b>Radiographies</b>	0,000	0,000	0,378	0,000	-0,378	-100,00%
<b>Cartouches d'encre</b>	0,017*	0,020*	0,156	0,037*	-0,119	-76,28%
<b>Bouteilles de gaz</b>	98 unités	344 unités	371 unités	442 unités	+ 71 unités	19,14%
<b>Extincteurs</b>	54 unités	207 unités	299 unités	261 unités	- 38 unités	-12,71%
<b>Total hors gravats</b>	2 047,817	5 015,801	7 456,777	7 063,618	-393,159	-5,27%
<b>Total</b>	2 998,597	7 425,181	10 669,417	10 423,778	-245,639	-2,30%

N.C. : Non Communiqué

\* Données partielles du 01/08/2019 au 31/12/2019 suite à la perte de données par l'éco-organisme.



Depuis l'année 2011, une tarification a été mise en place pour les professionnels accédant aux déchetteries du SIRMOTOM. Cependant, les cartons et ferrailles sont acceptés à titre gracieux. Les dépôts de mobiliers sont également gratuits pour les professionnels disposant d'une carte d'accès et d'une carte EcoMobilier.

*Tonnages des professionnels collectés en déchetterie - Bilan général*

	Unité	Montereau				Vouix			
		Professionnels		Professionnels hors territoire		Professionnels		Professionnels hors territoire	
		Nb apports	Volume	Nb apports	Volume	Nb apports	Volume	Nb apports	Volume
Tout-venant Incinérables	M <sup>3</sup>	87	43,50	27	11,25	2	0,75	0	0,00
Tout-venant encombrants	M <sup>3</sup>	153	101,25	41	18,25	4	2,50	0	0,00
Plâtre	M <sup>3</sup>	14	7,25	21	13,50	0	0,00	0	0,00
Plâtre valorisable	M <sup>3</sup>	0	0,00	6	4,75	0	0,00	0	0,00
Carton	M <sup>3</sup>	68	53,00	3	1,00	1	0,25	0	0,00
Déchets verts	M <sup>3</sup>	15	12,50	0	0,00	0	0,00	1	0,25
Ferrailles	M <sup>3</sup>	33	13,75	26	9,75	1	2,00	1	0,25
Gravats	M <sup>3</sup>	34	18,25	9	4,75	0	0,00	0	0,00
<b>Sous total</b>	<b>M<sup>3</sup></b>	<b>404</b>	<b>249,05</b>	<b>133</b>	<b>63,25</b>	<b>8</b>	<b>5,50</b>	<b>2</b>	<b>0,50</b>
Ampoules et néons	Unité	4	46,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Verre	Unité	1	1,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Cartouches d'encre	Unité	1	6,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Vêtements	Unité	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
<b>Sous total</b>	<b>Unité</b>	<b>6</b>	<b>53,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>
Piles	Litre	2	6,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Aérosols	Litre	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Phytosanitaires	Litre	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Solvants	Litre	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Acides et bases	Litre	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Produits particuliers	Litre	0	0,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Emballages vides souillés	Litre	5	194,00	0	0,00	0	0,00	1	18,00
Huile de vidange	Litre	2	16,00	0	0,00	0	0,00	0	0,00
Pâteux	Litre	14	630,00	0	0,00	0	0,00	1	10,00
<b>Sous total</b>	<b>Litre</b>	<b>23</b>	<b>846,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>0</b>	<b>0,00</b>	<b>2</b>	<b>28,00</b>



## Bilan et analyse 2019 :

Globalement le tonnage collecté dans les déchetteries du SIRMOTOM est en légère diminution.

- le tonnage total collecté sur la déchetterie de Voulx est de 2 998,597 tonnes hors PAV et bornes textiles (2 047,817 hors gravats), soit une stabilisation des tonnages par rapport à 2018 (0,00 %) ;
- le tonnage total collecté sur la déchetterie de Montereau-fault-Yonne est de 7 425,181 tonnes hors PAV et bornes textiles (5 015,801 hors gravats), soit une diminution de 3,20 % par rapport à 2018 ;
- le tonnage total collecté sur les deux déchetteries du SIRMOTOM est de 10 423,778 tonnes hors PAV et bornes textiles (7 063,618 hors gravats), soit une diminution de 2,30 % par rapport à 2018.

Dans le détail, il est à noter :

- Une importante diminution des tout-venants incinérables et une augmentation des tout-venants encombrants par rapport à 2018 engendrant un surcoût pour le SIRMOTOM. Le nouveau prestataire en charge du marché depuis juin a en effet privilégié l'orientation de certains déchets valorisables par incinération en tout-venants encombrants. Ce phénomène est probablement plus marqué sur la déchetterie de Voulx que sur celle de Montereau du fait des contrôles journaliers qui sont réalisés sur cette dernière.
- Une importante augmentation des déchets dangereux (hors EcoDDS) en partie liée à l'absence de collecte de l'éco-organisme pendant la période où son agrément était en cours de validation. Cet incident a mécaniquement entraîné des tonnages supplémentaires et donc une augmentation des coûts associés pour le SIRMOTOM.
- Une augmentation qui se poursuit mais qui semble se ralentir pour les Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) collectés par l'éco-organisme Eco mobilier (+23,90%). Une augmentation de la collecte des pneus non valorisables (+ 75,84%) qui pourrait impacter de manière positive la présence de ce type de déchet dans les dépôts sauvages et une augmentation des plâtres valorisables (+ 111,08%).

En 2019, le changement de prestataire en charge du marché d'exploitation des déchetteries (1er juin 2019) a entraîné une importante variation des coûts. Cette évolution des coûts en milieu d'année impacte certains flux à la hausse et d'autres à la baisse, ce qui empêche une comparaison flux par flux fiable entre 2018 et 2019. Les tonnages totaux sont toutefois en baisse. La fréquentation globale des déchetteries semble également en diminution (baisse de 1 737 visites sur la déchetterie de Voulx et de 3 100 visites sur la déchetterie de Montereau en 2019). Sur ce point toutefois, un problème d'enregistrement des visiteurs lors des périodes où le PC pocket du prestataire était en panne, est suspecté. La déchetterie de Montereau-fault-Yonne reste toutefois, le point de collecte principal avec 71,01% des tonnages contre 28,79% pour Voulx.



### En ce qui concerne les apports de déchets des professionnels pour l'année 2019 :

Par rapport à l'année 2018, une diminution du nombre d'apports et des quantités apportées par les professionnels en déchetterie est constatée. Le nombre d'apports global passe ainsi de 932 (en 2017) et 799 (en 2018) à 578 pour l'année 2019. La déchetterie de Montereau-fault-Yonne avec 566 dépôts contre seulement 12 sur celle de Voulx, reçoit toujours la très grande majorité des apports des professionnels.

Globalement :

- le volume total collecté de déchets est de 318 m<sup>3</sup> contre 402,5 m<sup>3</sup> en 2018 et 506 m<sup>3</sup> en 2017 ;
- le volume total collecté de déchets diffus spécifiques est de 874 litres en 2019 contre 232 litres en 2018 et 518,5 en 2017. Une importante augmentation du volume des pâtes collectés est à l'origine de cette augmentation.





## Chapitre 5. Le traitement des déchets : organisation

Le transfert et le traitement des ordures ménagères résiduelles, des emballages ménagers et des journaux, revues, magazines, sont confiés au Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine-et-Marne (SYTRADEM). Le traitement des déchets des déchetteries et des autres collectes spécifiques est quant à lui géré par le SIRMOTOM. Chaque flux dispose de son propre exutoire.

### 5.1.1 Ordures ménagères résiduelles (OMR) et tout venants incinérables

Les ordures ménagères résiduelles et les tout venants incinérables captés en déchetteries sont valorisés au Centre de Valorisation Energétique (CVE) de Montereau-fault-Yonne, exploité par la société SOVALEM dans le cadre d'une convention de Délégation de Service Public (DSP).

### 5.1.2 Emballages ménagers (EMB) et journaux/revues/magazines (JRM)

Collectés par le prestataire Aubine en porte à porte ou par Coved en apport volontaire, ces déchets sont déchargés sur les espaces de stockage du SIRMOTOM, situés sur le site du Centre de Valorisation Energétique (CVE) puis transférés par gros porteurs, vers le centre de tri de Vaux-le-Pénil. Une infime partie des emballages est vidée par Aubine directement sur le centre de tri pour être utilisée lors des caractérisations.

### 5.1.3 Déchets des autres collectes

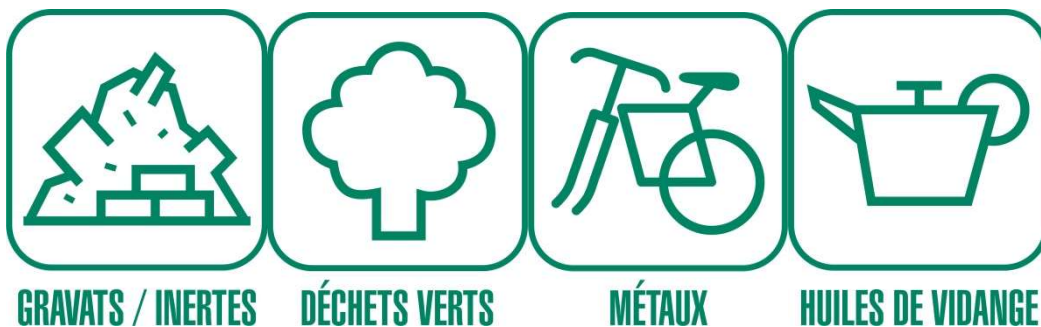
Les déchets des autres collectes spécifiques et leurs exutoires sont listés ci-dessous :

- Papiers administratifs en PaP / Centre de recyclage de Villeneuve le Roi, Véolia ;
- Encombrants en PaP / ISDND de Champigny sur Yonne, Véolia ;
- Encombrants à la demande / Rejoignent les déchetteries du SIRMOTOM et apparaissent donc dans leurs flux ;
- Sapins de Noël en apport volontaire /Plateforme de compostage de Samoreau, Véolia ;
- Verre en PAV / Recyclage par Verallia.

### 5.1.4 Déchets des déchetteries

En fonction de leur nature, les différents flux de déchets collectés dans les déchetteries du SIRMOTOM sont orientés vers des exutoires adaptés listés dans le tableau ci-après en fonction des flux correspondants.

*Exemples de quelques-uns des flux de déchets acceptés en déchetterie (non exhaustif)*







*Flux des déchetteries et leurs exutoires.*

Type de déchets	Exutoire	Type de traitement	Tonnage 2019
<b>Gravats</b>	JMC Vert	Valorisation matière	3 360,160
	ISDND de Champigny sur Marne et Bourgogne recyclage	Stockage	
<b>Déchets verts</b>	JMC Vert, Phytorestore, Ferme de l'Abondance	Compostage	2 108,640
<b>Tout-venant Incinérables</b>	SYTRADEM (avec OMR)	Valorisation énergétique	868,520
<b>Tout-venant encombrants</b>	ISDND de Champigny-sur-Yonne et Bourgogne recyclage	Stockage	2 122,060
<b>DEA (Mobilier)</b>	Ecomobilier	Valorisation matière	620,080
<b>Plâtre non valorisable</b>	Exutoire spécialisé de Vert le Grand et Bourgogne recyclage	Stockage	468,160
<b>Plâtre valorisable</b>	Dépolia Varax et Bourgogne recyclage	Valorisation matière	57,920
<b>Ferrailles</b>	Derichebourg et Bourgogne recyclage	Valorisation matière	278,342
<b>Terre</b>	JMC Vert et DLB	Valorisation matière	33,760
<b>Cartons</b>	COVED Sens et Bourgogne recyclage	Valorisation matière	79,460
<b>Pneus non valorisables</b>	COVED et Bourgogne recyclage	Valorisation matière	30,860
<b>Pneus valorisables</b>	Aliapur / Erric	Valorisation matière	42,624
<b>DEEE</b>	OCAD3E et Ecologic / SEMAER	Valorisation matière	215,700
<b>Déchets dangereux</b>	EcoDDS via CHIMIREC et le centre de regroupement de COVED et Bourgogne recyclage	Traitement spécialisé	109,131
<b>Huile de vidange</b>	Sevia	Valorisation matière	18,900
<b>Piles</b>	CorePile	Valorisation matière	1,817
<b>Huile végétale</b>	Coved et Bourgogne recyclage	Valorisation matière	1,519
<b>Capsules Nespresso</b>	Suez	Valorisation matière	0,000
<b>Ampoules et néons</b>	Recylum	Valorisation matière	1,186
<b>Batteries</b>	Depolia	Valorisation matière	4,902
<b>Radiographies</b>	Recyl M	Valorisation matière	0,000
<b>Cartouches d'encre</b>	Collectors	Valorisation matière	0,037
<b>Petite bouteilles de gaz</b>	Depolia	Valorisation matière	442 unités
<b>Extincteurs</b>	Depolia	Valorisation matière	261 unités

N.C. : non communiqué

Remarque 1 : Avec le changement de prestataires survenu au 1<sup>er</sup> juin 2019, certains exutoires ont changé en cours d'année.

Remarque 2 : Les emballages ménagers, verre et papier, journaux, magazines collectés en PAV des déchetteries rejoignent la collecte des PAV.

Remarque 3 : Les textiles, linges de maison et chaussures collectés en PAV des déchetteries rejoignent la filière EcoTLC, via les 2 opérateurs de collecte (Le Relais et EcoTextile).

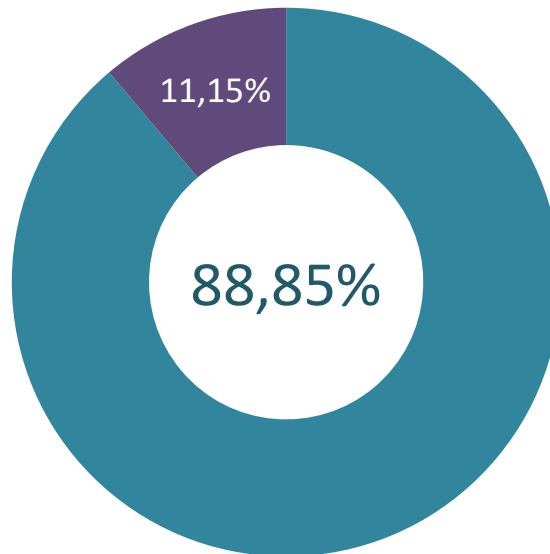


## Chapitre 6. Le traitement des déchets : bilan

### 6.1 Capacité et tonnages traités

#### 6.1.1 Le taux global de valorisation

Ce taux illustre la part des tonnages orientés vers une valorisation matière et énergétique (incluant les futurs refus de tri du processus, hors gravats des déchetteries sur recommandation IAU-ORDIF).



**2019**

- % des tonnages collectés orientés vers une installation de valorisation
- % des tonnages collectés orientés vers une installation de stockage

Les flux ne faisant pas l'objet d'une valorisation sont les encombrants collectés en PaP, les tout venants encombrants des déchetteries et le plâtre non valorisable.

#### 6.1.2 L'indice de réduction de la quantité de déchets mis en installation de stockage

Afin d'évaluer l'évolution des quantités de déchets qui sont éliminés en installation de stockage, une méthode consiste à calculer l'indice de réduction des quantités de déchets mis en installation de stockage par rapport à l'année de référence 2010. Les indices de réduction des quantités de déchets mis en décharge depuis 2015 sur le territoire du SIRMOTOM sont présentés dans le tableau suivant :

	2010	2015	2016	2017	2018	2019
<b>% de réduction de la quantité de déchets mis en installation de stockage par rapport à 2010</b>	100,00%	60,74%	56,97%	64,91%	68,65%	73,42%

*Méthode de calcul* : Le tonnage des déchets ménagers et assimilés mis en décharge en 2010 correspond à l'indice 100. Ensuite, l'indice d'une année postérieure à 2010 peut être calculé en multipliant le tonnage mis en décharge concerné par 100 et en le divisant par le tonnage de l'année 2010. Sur recommandation de l'IAU-ORDIF, cet indice est calculé au prorata des populations municipales annuelles (données Insee 2006 utilisées en 2010 et les données Insee 2015 utilisées en 2018). De plus, il exclut le tonnage des gravats de déchetterie.



### 6.1.3 Tonnages traités

En 2019, les tonnages du SIRMOTOM envoyés pour traitement au CVE s'élevaient à un total de 19 320,96 tonnes, correspondant à la somme du flux des ordures ménagères résiduelles et des « Tout-venants incinérables » collectés en déchetteries.

Les tonnages du SIRMOTOM, envoyés en centre de tri (Vaux-le-Pénil) via le SYTRADEM, sont composés de 1 099,12 tonnes d'emballages ménagers recyclables et de 396,38 tonnes de journaux, revues magazines.

Les déchets des autres collectes spécifiques de 2019 et leurs exutoires sont listés ci-dessous :

- 13,98 tonnes de papiers administratifs en PaP :  
⇒ Centre de recyclage de Villeneuve-le-Roi, Véolia ;
- 550,18 tonnes d'encombrants en PaP :  
⇒ ISDND de Champigny-sur-Yonne, Véolia ;
- 14,82 tonnes de sapins de Noël en « PAV » :  
⇒ Plateforme de compostage de Samoreau, Véolia ;
- 1056,92 tonnes de verre en PAV :  
⇒ Recyclage par Verallia ;
- Encombrants à la demande :  
⇒ Rejoignent les flux des déchetteries du SIRMOTOM.

Pour les détails des tonnages traités et des exutoires concernant les déchets des déchetteries, se référer au tableau « Flux des déchetteries et leurs exutoires » du chapitre précédent.

## 6.2 Refus de tri et performance

### 6.2.1 Définition et enjeux des refus de tri

Il est à rappeler que la valorisation des déchets triés présente des enjeux économiques. En effet, un mauvais tri augmente les coûts et réduit la valorisation et donc les produits de celle-ci. En cas de doutes sur le tri, ne pas hésiter à se référer au guide du tri, à consulter le site internet du SIRMOTOM ou bien à contacter le SIRMOTOM au n° vert : 0 800 45 63 15.

Une infime partie des emballages est directement vidée par Aubine sur le Centre de Tri de Vaux-le-Pénil pour être utilisée lors des caractérisations. En 2019, le SYTRADEM a transmis au SIRMOTOM les résultats des caractérisations issues des tonnages entrants d'emballages ménagers (collecte sélective), et des Journaux/Revues/Magazines dont les moyennes sont présentées ci-après.

*Evolution du pourcentage de refus entre 2015 et 2019 (données SYTRADEM)*

	Pourcentage de refus				
	2015	2016	2017	2018	2019
<b>Journaux, revues, magazines</b>	5,6	9,2	7,28	14,09	0,52
<b>Emballages ménagers</b>	12,8	12,9	13,45	6,43	10,90

Au Centre de Vaux-le-Pénil, le tri des JRM et des emballages ménagers est affiné. Il en résulte un refus de tri décrit dans le tableau ci-après.



Détail de la nature des déchets recyclables pris en charge par le SYTRADEM (données SYTRADEM)

	Emballages ménagers	Journaux, revues, magazines
<b>Tonnages entrants 2019</b>	1085,06	416,80
<b>Taux de refus 2019 (caractérisation)</b>	10,90%	0,52%
<b>Tonnages refus 2019</b>	118,27	2,17
<b>Tonnages sortants 2019</b>	966,79	414,63

Source : Convention financière de reversement des recettes provenant des opérations de tri des déchets 2020 adoptée par le SYTRADEM

En parallèle de la hausse des tonnages par rapport à l'année 2018, le taux de refus en 2019 a augmenté de 3,19 % pour la collecte sélective des emballages ménagers. A l'inverse, concernant le flux journaux, revues, magazines, malgré une diminution des tonnages collectés, la qualité du gisement semble s'améliorer avec un excellent taux de refus de seulement 0,52%.

### 6.2.2 Performance de valorisation globale par rapport aux objectifs nationaux

Le contexte de forte évolution du cadre réglementaire européen et national impacte les objectifs nationaux. Le paquet économie circulaire européen adopté le 22 mai 2018 marque ainsi une nouvelle ambition pour le recyclage et la valorisation, avec des objectifs européens renforcés :

- 55 % des déchets municipaux recyclés en 2025 ;
- 65 % des emballages recyclés d'ici 2025 ;
- 10 % maximum de déchets municipaux mis en décharge d'ici 2035 ;
- Baisse de 50 % des biodéchets en 2030 par une réduction du gaspillage alimentaire.

À l'échelle française, en phase avec les objectifs européens, la feuille de route économie circulaire dite « FREC », présentée le 23 avril 2018 par le Gouvernement, a renforcé le cadre législatif national en proposant 50 mesures.

### 6.2.3 Performance énergétique des installations

Pour plus d'informations : le SYTRADEM dans son rapport annuel fournit de plus amples détails concernant la capacité de l'installation de valorisation énergétique de Montereau-fault-Yonne (72 000 tonnes /an de déchets en mélange) ainsi que ses performances énergétiques (supérieure à 65% et donc justifiables du terme de « valorisation énergétique »).

Pour plus d'informations : le SYTRADEM dans son rapport annuel et le SYTRAVAL dans son rapport annuel fournissent de plus amples détails concernant les installations de tri utilisées.

## 6.3 Résidus de traitement

Pour plus d'informations : le SYTRADEM dans son rapport annuel fournit de plus amples détails concernant le devenir des résidus de traitement (mâchefers, REFIOM, ferrailles) issus de l'installation de valorisation énergétique de Montereau-fault-Yonne ainsi que sur le devenir des refus de tri.



## Chapitre 7. Impact environnemental et impact sanitaire

Afin de prévenir ou d'atténuer les effets des opérations de gestion des déchets, préjudiciables à la santé de l'homme et à l'environnement, le SIRMOTOM cherche chaque année à mettre en place des opérations de prévention, car les « déchets évités » sont les seuls à avoir une incidence nulle sur l'environnement.

En marge de cette thématique prioritaire, toutes les actions visant à améliorer les performances de tri ont également un objectif de diminution des impacts environnementaux.

De manière plus concrète, pour limiter l'influence de ses opérations de collecte, le SIRMOTOM a débuté en 2017 une réflexion sur la modernisation de son parc de PAV, qui devrait permettre à terme de diminuer les conséquences environnementales (pollutions atmosphériques, pollutions olfactives, ...) et sanitaires (hygiène, ...).

Le suivi des consommations et des kilométrages de nos prestataires est actuellement un indicateur pour quantifier l'effet de nos opérations de collecte et leurs évolutions d'année en année.

*Evolution des consommations des véhicules de collecte et transport.*

Kilométrage total	2016	2017	2018	2019
<b>Km total</b>	172 260 km	177 349 km	176 974 km	180 523 km
<b>L Gazole total</b>	132 001 L	138 279 L	138 549 L	151 050 L
<b>Conso moyenne (L/100km)</b>	76,63 L / 100km	77,97 L / 100km	78,29 L / 100km	83,67 L / 100km

Enfin, concernant l'impact des opérations de traitement, le SIRMOTOM cherche à valoriser le maximum des déchets captés en exploitant l'ensemble des filières existantes (Eco-organismes, filières de recyclage, filières de traitements spécialisées...). Le choix d'acteurs locaux permet également, lorsque cela est possible, de limiter les kilométrages liés au transport vers les sites de traitement.

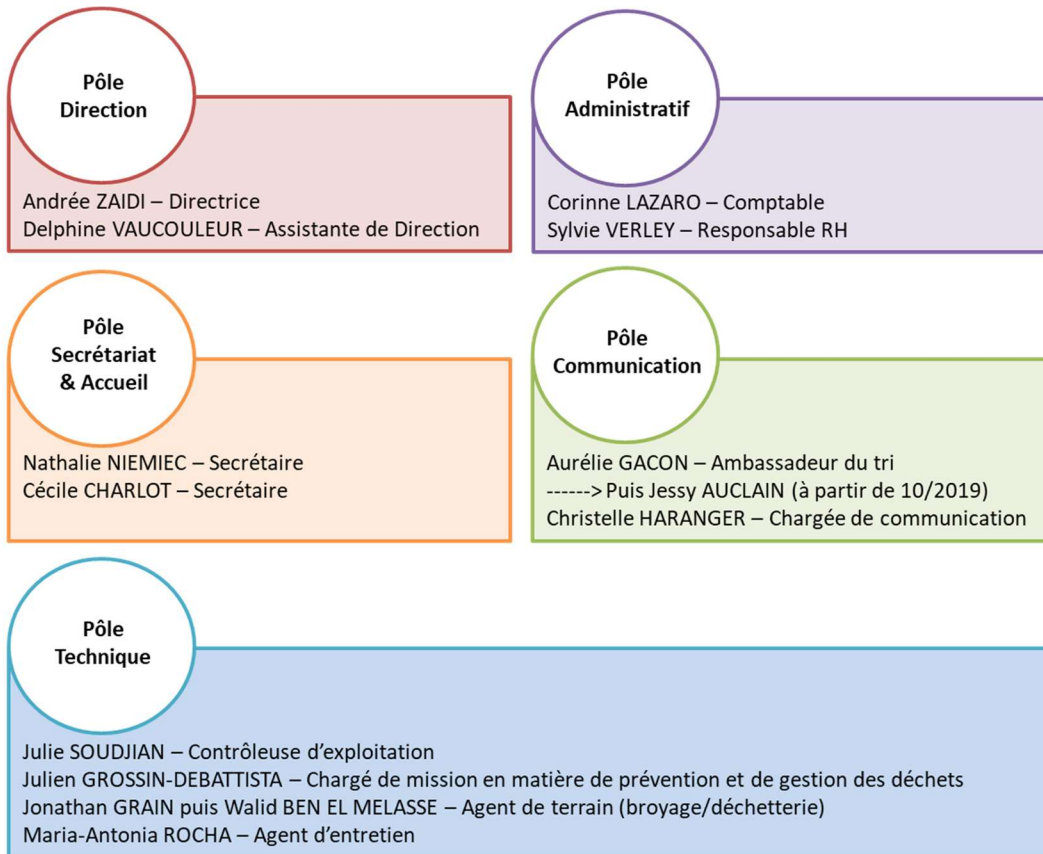




## Chapitre 8. L'emploi dans le secteur de la gestion des déchets

### 8.1 L'équipe administrative et technique du SIRMOTOM

L'équipe administrative et technique du SIRMOTOM en 2019 est composée de 12 agents répartis dans différents services.



### 8.2 Les partenaires et prestataires du SIRMOTOM

Différents acteurs interviennent dans le processus de la gestion des déchets, au niveau de la pré-collecte, de la collecte et du traitement.

#### *Acteurs de la pré-collecte et de la collecte*

##### **Fourniture de contenants**

- **SULO (TEMACO (bacs) & Plastic Omnium (composteurs) ;**

##### **Gestion des contenants et collectes**

- **Aubine – Véolia Propreté** (collecte en porte à porte) ;
- **Bourgogne recyclage** (Exploitation des déchetteries) ;
- **COVED :**
  - Exploitation des déchetteries ;
  - Collecte des points d'apport volontaire ;
  - Collecte des dépôts sauvages ;
  - Traitement des encombrants ;
- **AIP Refon** (Collecte des encombrants sur demande) ;





## Acteurs du traitement

**SYTRADEM** : Syndicat de Traitement des Déchets Ménagers du Sud-Est Seine et Marne

- **SOVALEM** (traitement des ordures ménagères par valorisation énergétique) ;
- **VERALLIA** (recyclage du verre) ;

**Plateforme de compostage de Samoreau** (sapins de Noël) ;

**ISDND de Champigny sur Yonne** (encombrants) ;

### Déchetteries

- **JMC Vert** (déchets verts des déchetteries, gravats, terre) ;
- **Ferme de l'Abondance** (déchets verts des déchetteries) ;
- **Phytorestore** (déchets verts des déchetteries) ;
- **DLB** (terre) ;
- **ISDND de Champigny-sur-Yonne** (encombrants et gravats) ;
- **Centre de regroupement COVED** (batteries) ;
- **COVED Sens** (cartons) ;
- **COVED** (pneumatiques non valorisables) ;
- **Vert le Grand** (plâtre non valorisable) ;
- **Dépolia Varax** (plâtre valorisable) ;
- **HER Environnement** (huiles de friture) ;
- **Depolia** (extincteurs et bouteilles de gaz) ;
- **Derichebourg et COVED Sens** (ferrailles) ;
- **Suez** (capsules Nespresso) ;
- **Collectors** (cartouches d'encre et filtres Brita) ;
- **Sevia** (huiles de vidange) ;
- **CorePile** (piles) ;
- **Bourgogne recyclage** (gravats, tout venant encombrants, plâtres, ferrailles, cartons, pneus, déchets dangereux et huiles végétales) ;

## Eco-Organismes

- **CITEO né de la fusion EcoEmballages** (emballages ménagers) et **EcoFolio** (papier) ;
- **EcoTLC** (textiles) via les opérateurs de collecte Le Relais et EcoTextile ;
- **OCAD3E et Ecologic** (D3E) via l'opérateur de collecte SEMAER ;
- **Aliapur** (pneumatiques valorisables) : ERRIC (opérateur de collecte) ;
- **EcoDDS** (déchets ménagers spéciaux) via le Centre de regroupement COVED et l'opérateur de collecte CHIMIREC. ;
- **EcoMobilier** (*meubles*) : SEMAVAL (opérateur de collecte) ;
- **Recylum** (tubes néons et lampes) ;
- **Recyl M** (radiographie) ;

## Chapitre 9. La concertation et la gouvernance

### 9.1 La communication

La communication et les différentes actions d'informations ont pour objectif de sensibiliser les habitants, que ce soit en termes de prévention, de tri ou de bonne gestion des déchets. Cette communication est réalisée de différentes manières, allant de la simple information technique de proximité aux grandes campagnes de sensibilisation.

#### 9.1.1 Les animations scolaires

Les animations scolaires proposées par le SIRMOTOM après validation de l'inspection académique, sont adaptables à tous les niveaux rencontrés (de la maternelle au collège). Elles durent environ 1h30 et couvrent différentes thématiques dont le choix est laissé aux enseignants (exemple : « Mes déchets à l'école », « Tri et recyclage », « le monde des matières » ...).



En décembre 2019, l'ambassadeur du tri récemment arrivé et formé, a pu intervenir dans 4 classes et ainsi sensibiliser 99 élèves du CP au CM2.

#### 9.1.2 La communication en porte à porte

L'objectif de la communication en porte à porte est multiple :

- informer les habitants sur les bonnes pratiques de tri afin de diminuer les refus de tri et d'augmenter les tonnages de la collecte sélective,
- former les usagers à l'utilisation des nouveaux dispositifs comme les conteneurs semi-enterrés,
- rappeler les gestes à adopter comme de veiller à rentrer les bacs afin qu'ils ne restent pas à demeure sur la voie publique.



En 2019, la communication en porte à porte de l'ambassadeur du tri accompagné de stagiaires de l'Ecole de la Deuxième Chance (E2C), était ciblée sur le tri sélectif, l'apport volontaire et l'utilisation des bornes enterrées et semi-enterrées.

Au total, 79 foyers ont pu être sensibilisés pendant les campagnes de porte à porte en 2019 sur les 254 visités. A cette occasion, des affiches des consignes de tri ont été apposées dans les halls et locaux de propreté. Des sacs de pré-collecte ont été distribués aux usagers.





Rapport annuel 2019 du SIRMOTOM sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

### 9.1.3 Les autres animations

En marge des animations scolaires, le SIRMOTOM propose des visites de la déchetterie, des animations en clubs sportifs et en centres de loisirs.

En complément de ces animations, le SIRMOTOM est également présent sur des manifestations « grand public » locales, nationales et européennes dans le but de toucher un public toujours plus large. En 2019, le SIRMOTOM a notamment participé aux évènements suivants :



Les 16 et 17 février 2019 avait lieu le **Salon du mieux vivre à Varennes-sur-Seine**. Un stand du SIRMOTOM a permis aux visiteurs d'y découvrir des astuces contre le gaspillage alimentaire et la préservation de l'environnement.

Lors de la **Quinzaine nationale du compostage de proximité** (du 30 mars au 14 avril 2019), le SIRMOTOM a sensibilisé le public sur cette thématique avec un stand dans le centre commercial du Bréau à Varennes-sur-Seine mais aussi sur les marchés de 5 communes du territoire (Thoury-Férottes, Voulx, Lorrez-le-Bocage-Préaux et en ville haute et basse de Montereau-fault-Yonne). Les participants pouvaient également repoter avec du compost un jeune plant d'œillet d'inde offert par le SIRMOTOM.



Le syndicat était également présent à la halle NODET de Montereau-fault-Yonne le samedi 6 avril 2019 pour le **Salon de la petite enfance**. C'était l'occasion d'y promouvoir l'opération de prévention « d'aide à l'achat de couches lavables » à destination des parents.

La traditionnelle **remise des poules** à 20 foyers dans le cadre de l'opération « deux poules et un poulailler pour réduire nos déchets » a eu lieu le 25 mai 2019 dans l'enceinte du magasin Gamm Vert de Montereau-fault-Yonne.



Du 30 mai au 5 juin, durant la **Semaine du Développement Durable (SDD)**, le SIRMOTOM était présent lors des opérations de nettoyage des rives « **Berges saines** » pour sensibiliser le public à Cannes Ecluse et à Montereau-fault-Yonne. A cela s'ajoutait l'organisation d'un atelier « lessive » dans les locaux du SIRMOTOM.



Le SIRMOTOM était également présent à la **kermesse** des écoles Mademoiselle Boyer et Petit Vaugirard en ville Haute de Montereau-fault-Yonne le 22 juin 2019. Un **prêt des expositions thématiques du SIRMOTOM** a été mis en place au centre de loisirs de Cannes-Ecluse durant tout l'été permettant ainsi de sensibiliser plus de 400 enfants aux différentes thématiques liées aux déchets (compostage, tri, gaspillage alimentaire...).

Du 9 au 15 septembre 2019, se déroulait la **Semaine Européenne du Recyclage des Piles (SERP)**.



Durant cet évènement, le SIRMOTOM a choisi de sensibiliser les enfants des centres de loisirs de Voulx au tri des piles et des petites batteries afin d'en favoriser le recyclage. Les interventions programmées étaient adaptées aux enfants : courtes, ludiques, avec des jeux, des cadeaux et une remise de diplôme. Cette action, soutenue par notre partenaire l'éco-organisme COREPILE était complétée de « café/collecte » dans les 2 déchetteries.

Afin d'accompagner les évènements sportifs du territoire et ainsi de toucher un panel d'usagers toujours plus importants, des stands du SIRMOTOM étaient présents lors de la **Foulée Paroissienne** (dimanche 20 septembre à la Grande Paroisse) et de la **Pink Run** au parc des Noues de Montereau-fault-Yonne le 21 octobre 2019. L'occasion de répondre aux questions des usagers et de les sensibiliser au tri.



Le 30 octobre 2019, c'était l'opération « **Nettoyons la Nature à Ville-Saint-Jacques** » et le SIRMOTOM était présent.



Pendant la **Semaine Européenne de la Réduction des Déchets (SERD)**, du 16 au 24 novembre 2019, le SIRMOTOM a sensibilisé :

- 120 élèves de quatre classes de l'école primaire de Courbeton à la réduction des déchets à l'école.
- 75 personnes en situation de handicap sur le thème du gaspillage alimentaire au sein de l'Établissement et Service d'Aide par le Travail (ESAT) et de la Maison Des Familles (MDF) à Montereau-fault-Yonne.
- 20 personnes à la fabrication de lessive lors d'un atelier de fabrication.
- 243 personnes lors de la tenue d'un stand « réduction et tri des déchets » dans la galerie marchande du Bréau à Varennes-sur-Seine.



Au total, à travers l'ensemble des évènements auxquels le SIRMOTOM a pu participer en 2019 (liste ci-dessus non exhaustive), c'est plus de 1600 personnes qui ont pu être sensibilisées.

#### 9.1.4 Les outils de communication

##### Site internet

Le SIRMOTOM dispose d'un site internet mis à jour régulièrement. L'accent est mis sur le développement des fonctionnalités et des informations disponibles afin de les rendre facilement accessibles à nos usagers.

En 2019, le site a été visité 62 604 fois (contre 93 354 fois en 2018, 59 611 en 2017 et 45 350 en 2016). Cela représente une baisse significative de fréquentation entre 2018 et 2019 qui s'explique en partie par les inondations qui ont marqué l'année 2018 avec une recherche importante d'informations pour les usagers touchés par les crues. La comparaison par rapport à 2017 met en évidence une hausse de fréquentation qui confirme que le site internet du SIRMOTOM semble s'imposer comme le moyen de communication central pour les usagers du territoire.



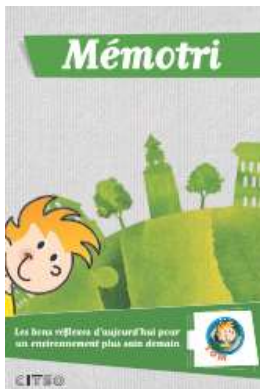
### *Le magazine « Tom vous informe »*

Le SIRMOTOM informe désormais ses usagers des services et de l'actualité du syndicat avec un magazine gratuit "Tom vous informe", distribué directement dans les boîtes aux lettres des habitants du territoire à raison d'une à deux parutions par an. Un numéro a été publié en 2019.

### *Les réseaux sociaux*

Quotidiennement, le profil Facebook® est alimenté d'informations pratiques (conseils pour réduire ses déchets, astuces pour trier ses emballages...) le plus souvent de façon ludique (vidéos, illustrations, ...).

### *Les supports de communication*



Les supports de communication du SIRMOTOM sont relativement variés. Ils se déclinent en fonction du public et des objectifs (sensibilisations, informations, inscriptions). Sur le terrain, les supports d'informations sont distribués aux usagers (sacs de pré-collecte, guides de tri, autocollants stop-pub ou mémotris). Pour plus d'informations, des affiches de consignes de tri sont également apposées dans les locaux de propreté, dans les halls d'immeubles et sur les bacs de tri. Pour des événements « festifs », des goodies sont généralement réalisés à l'effigie du SIRMOTOM et distribués (gourdes, gobelets réutilisables...). Enfin, des expositions thématiques éditées en grand format servent de support aux différentes actions de communication et de prévention. Elles peuvent être prêtées aux communes.

### *Les médias locaux*

Les informations relatives aux services proposés par le SIRMOTOM sont relayées par différents médias locaux afin de les rendre facilement accessibles au grand public (La république de Seine-et-Marne et Radio Oxygène).

### *Le relai d'informations par les collectivités territoriales*

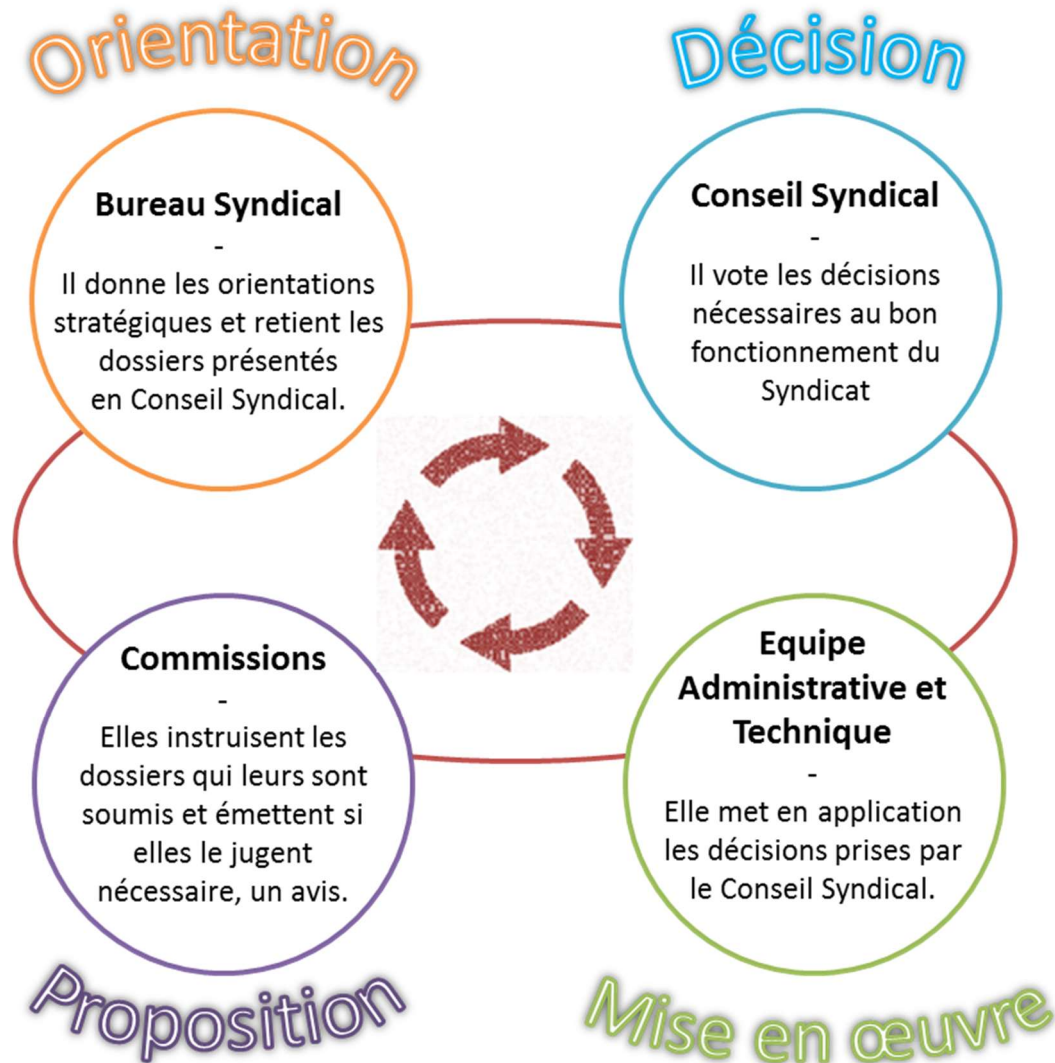
Chaque action grand public est transmise à l'ensemble des communes. Le contenu proposé peut s'adapter à différents supports de communication (journaux communaux, panneaux lumineux, flyers, affiches et communiqués).





## 9.2 Organisation

Le fonctionnement du SIRMOTOM repose sur trois instances politiques différentes : le conseil syndical, le bureau syndical et les commissions spécialisées. Ces instances sont complétées par l'équipe administrative et technique composée des agents du SIRMOTOM.



### 9.2.1 Le conseil syndical

Le syndicat a été présidé par Monsieur James CHERON, du 29 juin 2017 au 7 novembre 2019. Depuis le 07 novembre 2019, Monsieur Yves JEGO préside le SIRMOTOM. Il est administré par un conseil syndical composé de 61 délégués (et d'autant de suppléants) issus des conseils communautaires des collectivités adhérentes. Le conseil syndical se réunit à chaque fois que cela est nécessaire, et au minimum 2 fois par an (1 fois par semestre).



### 9.2.2 Le bureau syndical

Le nouveau bureau syndical a été élu le 7 novembre 2019 parmi les délégués du conseil syndical.

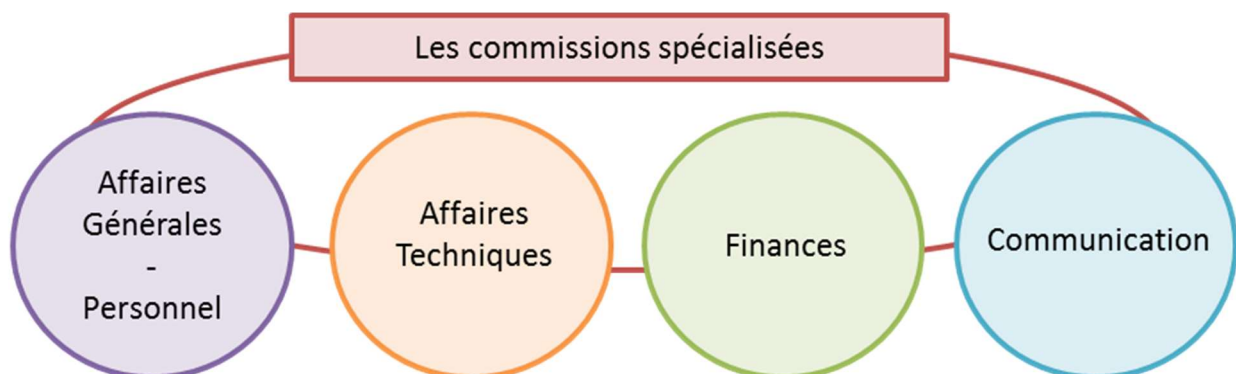
Sa composition est détaillée dans le tableau ci-après.

*Composition du bureau syndical du SIRMOTOM*

Fonction	Elus
Président :	M. Yves JEGO
Vices Présidents	M <sup>me</sup> Marie-Claude DE SAINT LOUP, 1 <sup>ère</sup> vice-Présidente en charge des Finances
	M. Frédéric FONTAINE, 2 <sup>nd</sup> vice-Président en charge des Affaires Techniques
	M. Manuel AFONSO, 3 <sup>ème</sup> vice-Président en charge des Affaires Générales - Personnel
	M. Gérard ALLAIN, 4 <sup>ème</sup> vice-Président en charge de la Communication
Secrétaire	M. Damien BUZZI
Secrétaire-adjoint	M. Pierre TROUVE
Assesseurs :	M. Patrick POUSSEL
	M. Alain MUNOZ
	M. Casimir CHEREAU
	M. Stéphane CADARIO
	M. Vincent CHIANESE
	M. Bernard AUTHIER

### 9.2.3 Les commissions

Les commissions spécialisées sont au nombre de quatre (Affaires générales – Personnel, Affaires techniques, Finances et Communication). Leurs membres sont désignés au sein du conseil syndical afin d'instruire les dossiers qui leur sont soumis et relevant de leur spécialité.





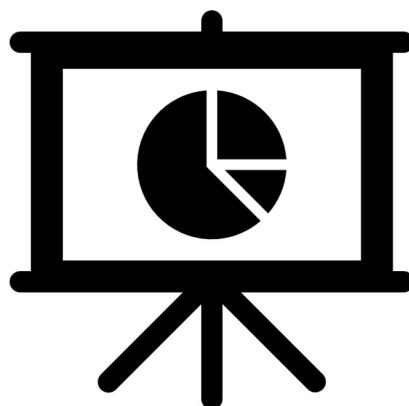
## Partie 2 – Les indicateurs financiers

### De quoi parle t'on ?

La gestion des déchets a beaucoup évolué ces dix dernières années (développement des collectes séparées, modernisation et mise aux normes des équipements, nouvelles filières REP, lois Grenelle 1 et 2, loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, etc.), ce qui a conduit à une approche économique de la gestion du service public de prévention et de gestion des déchets plus complexe. Dans ce contexte, les coûts de la gestion des déchets sont devenus une préoccupation pour les collectivités qui s'interrogent sur les évolutions à venir, sur la manière de maîtriser les coûts et sur la façon de les financer.

Les obligations réglementaires pour le rapport annuel concernent à la fois l'expression des dépenses et des recettes du service (une connaissance fine des coûts de gestion des déchets et leur analyse comparée devenant des éléments incontournables afin de suivre et maîtriser ces évolutions).

Des outils et des méthodes existent pour guider le syndicat dans sa connaissance des coûts. La comptabilité analytique, adaptée, permet de viser la finesse de la connaissance. Elle est désormais mise en œuvre pour le service public de prévention et de gestion des déchets. Le SIRMOTOM a adopté sa mise en place en novembre 2016 permettant sa mise en œuvre sur l'année 2017. L'année 2018 était donc la première année complète permettant d'ajuster la connaissance des coûts. En effet, par rapport à la comptabilité générale, dont elle emprunte les données de départ, la comptabilité analytique se distingue techniquement par le fait qu'en plus de l'enregistrement des charges par nature, ces dernières étant ensuite ventilés par destination ou fonction. Actuellement en cours d'appropriation, ce nouvel outil devrait pouvoir être utilisé pour expliciter les coûts de gestion des déchets et leurs évolutions de manière bien plus concrète.





## Chapitre 10. Modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

### 10.1 Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets

Les modalités d'exploitation du service public de prévention et de gestion des déchets sont rappelées ci-après afin de permettre une meilleure compréhension des éléments économiques et financiers présentés dans la suite de cette partie.

*Organisation du service public de prévention et de gestion des déchets*

	Ordures ménagères résiduelles	Verre	Papier graphique	Emballages ménagers	Encombrants	Déchetteries (hors gravats) (inclus les tonnages d'encombrants en PaP)	TLC (Textiles, Linges, Chaussures)	Sapins	Papiers administratifs
<b>Mode d'organisation</b>	PaP et AV	AV	AV	PaP et AV	PaP	AV	AV	AV	PaP
<b>Fréquences</b>	1 à 3 fois par semaine	-	-	1 fois par semaine	1 fois par trimestre	-	-	1 fois par an	1 fois par trimestre
<b>Tonnage collecté</b>	17 774,80	1 056,92	396,38	1 099,12	550,18	7 063,618	183,50	14,82	13,98
<b>Kg/ hab (SIRMOTOM)</b>	327,99	19,50	27,60	10,15	130,34	3,92			
<b>Kg/ hab (IDF)</b>	289,00*	20,00*	35,00*	24,00*	67,00*, ***	20,00**			
<b>Ecart / ratio IDF</b>	38,99	-0,50	-7,40	-13,85	63,34	-16,08			
<b>Collecte</b>	SIRMOTOM								
<b>Traitement</b>	Délégation au SYTRADEM								

PaP : porte à porte / AV : apport volontaire.

Population municipale 2016 du SIRMOTOM en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019 : 54 193 habitants (INSEE).

\* Données IDF : Gestion des déchets ménagers et assimilés en Île-de-France • données 2015 © ORDIF • déc 2017.

\*\* Données IDF : Inclus la collecte des déchets verts hors déchetterie.

\*\*\* Les données IDF et SIRMOTOM sont difficilement comparables. La méthode de calcul est différente car les tonnages des services techniques des communes, des déchets des professionnels sont inclus pour le SIRMOTOM.





## 10.2 Le montant annuel des principales prestations rémunérées

*Principales prestations rémunérées à des entreprises et syndicats.*

Entreprise / syndicat	Nature prestation	Type de contrat et durée	Échéance	Montant annuel des prestations (€)	Evolution n/n-1
<b>Sytradem</b>	Contribution au SYTRADEM – (englobe le traitement des ordures ménagères résiduelles et des emballages recyclables, le remboursement des emprunts du centre de valorisation énergétique de Montereau-fault-Yonne, de l'ancien centre de tri de Nangis ainsi que le fonctionnement du syndicat).	Adhésion	Sans objet	3 391 287,07 €	0,94%
<b>Smetom-Geeode</b>	Participation aux frais d'exploitation des déchetteries du SMETOM-GEEODE	Convention, annuelle	Sans objet	223 614,44 €	74,15%
<b>Aubine - Veolia propreté</b>	Contrat de collecte LOT1 - AUBINE - Collecte en PaP, entretien et maintenance des bacs	MP, 7 ans	2022	2 567 121,64 €	-0,12%
<b>Coved</b>	Contrat de collecte LOT2 - COVED – Rechargement, transport et mise en décharge des encombrants	MP, 7 ans	2022	54 729,02 €	-11,58%
<b>Coved</b>	Contrat de collecte LOT3 - COVED - Collecte en PAV et entretien maintenance des colonnes	MP, 7 ans	2022	176 770,48 €	-6,41%
<b>Coved</b>	Contrat de collecte LOT4 - COVED - Nettoyage des dépôts sauvages	MP, 7 ans	2022	5 088,28 €	49,05%
<b>Coved puis Bourgogne recyclage</b>	Exploitation des déchetteries – COVED puis Bourgogne recyclage (inclus également la location de bennes pour la collecte des pneus usagés d'Août à Décembre 2019).	MP, 5 ans	2024	907 602,78 €	15,75%
<b>Depolia</b>	Convention de collecte et de traitement des récipients sous pression et convention d'apport de l'amiante intégré	Prestation	Sans objet	16 874,40 €	19,80%
<b>Aip refon</b>	Collecte des encombrants sur demande - AIP REFON	Prestation	Sans objet	1 454,63 €	-30,63%

MP : Marché public.



## Chapitre 11. Budget, coût du service et financement

Le SIRMOTOM, en tant que syndicat mixte fermé et comme toute administration, présente un budget constitué de dépenses de fonctionnement et d'investissement mais également de recettes liées aux contributions de ces adhérents et aux recettes diverses liées à ses activités. Dans ce chapitre, l'objectif est de lister et d'expliquer les dépenses et recettes du syndicat liées à l'exercice 2019. L'ensemble des éléments financiers présentés ci-après sont extraits du compte administratif 2019 et les rattachements de charges 2019 (dépenses de fonctionnement) sont pris en considération.

- Dépenses de fonctionnement 2019 : 8 345 677,47 €  
Dont 135 852,30 € d'opérations d'ordre
- Dépenses d'investissement 2019 : 753 540,92 €
- Recettes de fonctionnement 2019 : 8 031 105,81 €
- Recettes d'investissement 2019 : 162 826,96 €  
Dont 135 852,30 € d'opérations d'ordre

Pour information, les opérations d'ordre telles que les dotations aux amortissements (acquisitions de biens) ne sont pas détaillées dans la suite de ce chapitre.

Pour rappel, le compte administratif présente des dépenses dont les montants inscrits sont en TTC pour les non-recyclables (TVA non récupérable), et en HT pour les recyclables (TVA récupérable). En ce qui concerne les dépenses liées à la fois aux non-recyclables et aux recyclables dites « dépenses mixtes », les montants inscrits sont calculés à partir du montant TTC auquel est appliqué un taux de TVA proratisé (selon un coefficient de déduction) permettant une récupération partielle de TVA.

La contribution demandée aux 5 communautés de communes (39 communes) pour lesquelles le SIRMOTOM exerce sa compétence est basée sur un calcul au prorata des habitants du territoire des communautés de communes par rapport à la population totale du SIRMOTOM (55 277 habitants, Recensement 2016 entré en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2019).

ANNEE	POPULATION	PARTICIPATION DES COMMUNES	COÛT / HAB.	EVOLUTION en % du COÛT / HAB.
2008	49 942	6 450 172,36 €	129,15 €	
2009	50 562	7 926 485,96 €	156,77 €	21,38%
2010	50 860	7 926 877,80 €	155,86 €	-0,58%
2011	50 643	7 927 016,44 €	156,53 €	0,43%
2012	50 930	7 927 081,40 €	155,65 €	-0,56%
2013	51 659	7 927 169,72 €	153,45 €	-1,41%
2014	51 727	7 134 451,92 €	137,93 €	-10,12%
2015	52 044	7 178 168,70 €	137,93 €	0,00%
2016	52 746	6 547 492,85 €	124,13 €	-10,00%
2017	54 091	6 714 315,83 €	124,13 €	0,00 %
2018	54 770	6 798 600,10 €	124,13 €	0,00 %
2019	55 277	7 547 521,58 €	136,54 €	10,00 %

Depuis 2016, et pour l'année 2018 incluse, l'excédent de fonctionnement a permis le maintien de la contribution des communes à 124,13 € par habitant. Toutefois, après l'apurement de l'excédent de fonctionnement, un retour à une situation d'équilibre (effective au budget 2019) était nécessaire pour assurer le financement des dépenses de fonctionnement courant du SIRMOTOM (Coût à l'habitant proche de celui de l'année 2015).

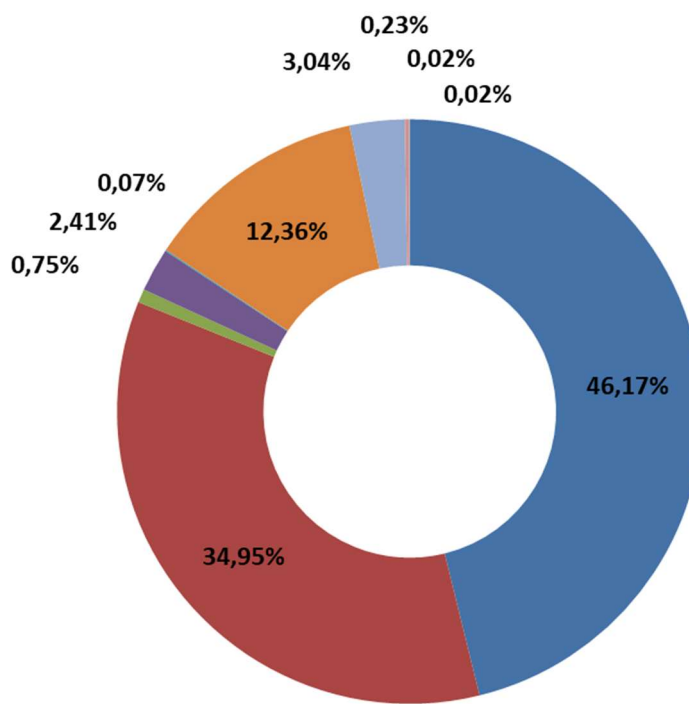


## 11.1 Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux coûts des services et missions confiées aux prestataires, aux prestations de conseil, aux frais d'administration générale, aux frais de personnel et de gestion des projets réalisés par le syndicat.

### 11.1.1 Prestations de services

Les principales prestations de services 2019 sont liées à la contribution versée au SYTRADEM (qui englobe le traitement des ordures ménagères résiduelles et des emballages, le remboursement des emprunts du centre de valorisation énergétique de Montereau-fault-Yonne et de l'ancien centre de tri de Nangis et le fonctionnement du Syndicat), au contrat de collecte en porte à porte (LOT1 Aubine) et à l'exploitation des déchetteries (COVED et Bourgogne recyclage). Enfin, les contrats de collecte des Lots 2 à 4 et diverses prestations complètent cette liste dont le montant total est de 7 345 820,17 €.



#### Coûts des prestations de services

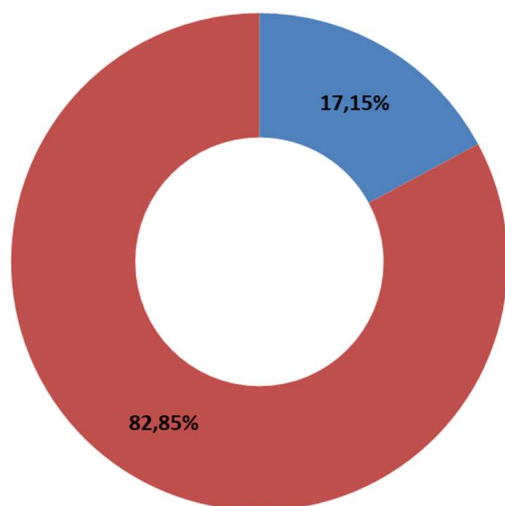
Prestations de services	Montant
Contribution SYTRADEM	3 391 287,07 €
Contrat de collecte LOT1 - AUBINE – Collecte PaP *	2 567 121,64 €
Contrat de collecte LOT2 - COVED – Encombrants *	54 729,02 €
Contrat de collecte LOT3 - COVED – Collecte PAV *	176 770,48 €
Contrat de collecte LOT4 - COVED – Dépôts sauvages *	5 088,28 €
Exploitation des déchetteries – COVED et Bourgogne recyclage *	907 602,78 €
Participation : Frais d'exploitation des déchetteries du SMETOM-GEEODE *	223 614,44 €
Convention Depolia (collecte et traitement : extincteurs/bouteilles de gaz)	16 874,40 €
Collecte des encombrants sur demande - AIP REFON	1 454,63 €
Collectes exceptionnelles	1 277,43 €
<b>Total</b>	<b>7 345 820,17 €</b>

\* Inklus les rattachements de charges 2019.



### 11.1.2 Prestations de conseil

Deux prestations de conseil ont été réalisées en 2019. Elles concernent l'assistance juridique et financière. Leur montant total est de 37 656,08 €.



Coûts des prestations de conseil

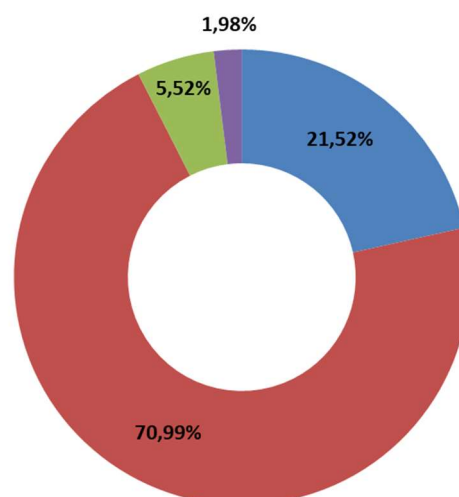
Prestations de conseil	Montant
Assistance financière – Nestranny Conseil	6 458,40 €
Assistance juridique – Cabinet Ravetto Associés	31 197,68 €
<b>Total</b>	<b>37 656,08 €</b>

### 11.1.3 Frais d'administration et charges techniques

Les frais de fonctionnement se répartissent en quatre catégories principales parmi lesquelles les charges de « personnel et élus » représentent la part la plus importante (70,99 % des frais). Les autres dépenses se répartissent entre les charges de structure et les charges liées aux projets de communication et de prévention. Leur montant total est de 826 348,92 €.

Coûts des frais de fonctionnement

Frais de fonctionnement	Montant
Charges de structure	177 844,20 €
Personnel, élus	586 591,77 €
Communication *	45 588,03 €
Projets de réduction des déchets	16 324,92 €
<b>Total</b>	<b>826 348,92 €</b>

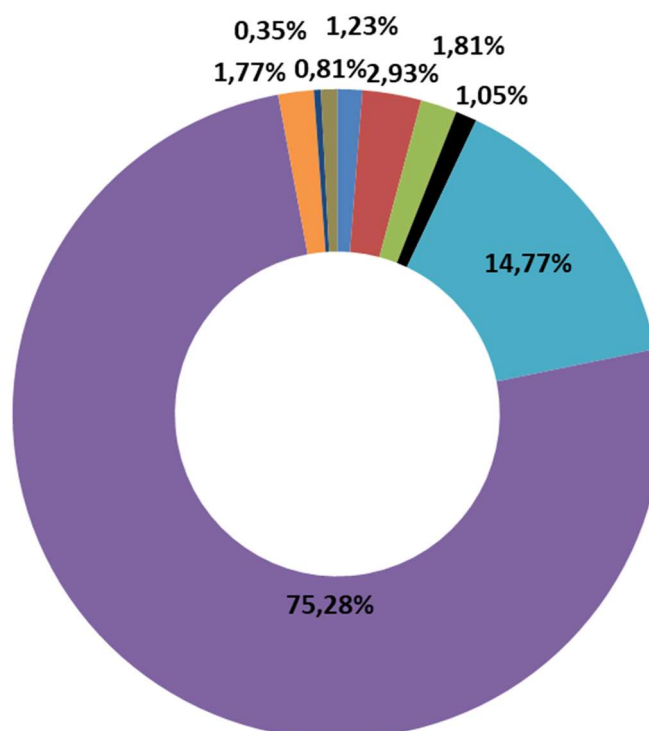


\* Inklus les rattachements de charges 2019.



## 11.2 Dépenses d'investissement

En 2019, le SIRMOTOM a investi dans la fourniture de bacs de précollecte et de colonnes enterrées (PAV), de composteurs et de matériel informatique et télécom. A noter également l'acquisition en fin de location du véhicule utilisé pour le broyage à domicile, d'un abri pour le stockage des composteurs avant livraison et des dépenses liées aux petits travaux d'entretien sur les déchetteries ou au bâtiment administratif. Le reste des investissements concernent le projet de modernisation des PAV du territoire, le projet d'extension/rénovation de la déchetterie de Montereau-fault-Yonne et l'amortissement des subventions d'investissement.



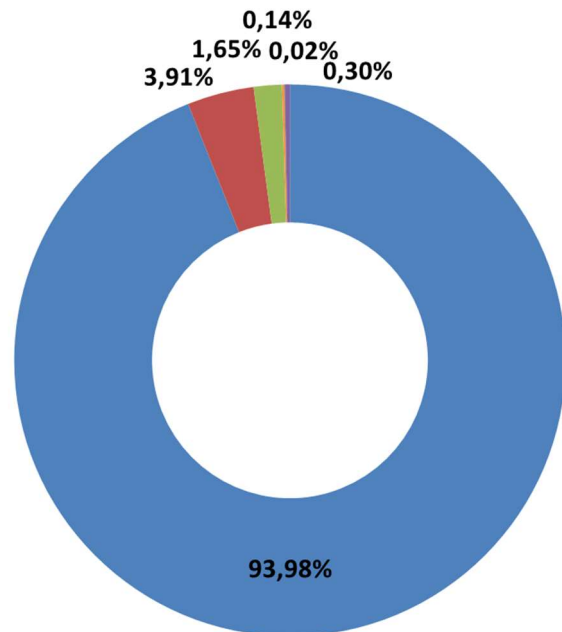
### Coûts des investissements

Dépenses d'investissement	Montant
Fournitures de pré-collecte (Bacs OM et CS) - TEMACO SAS	9 272,20 €
Fournitures de pré-collecte (PAV) - TEMACO SAS	22 072,80 €
Fournitures de composteurs individuels - SULO France	13 671,18 €
Fournitures de bureaux et interventions informatiques	7 942,64 €
Cession licences (logiciel) - JVS MAIRISTEM	7 118,60 €
Matériel informatique (Borne wifi et téléphones)	824,04 €
Projet modernisation du parc de PAV (OMR/CS/VERRE/JRM)	111 275,88 €
MOE - Projet PAV OM/CS/VERRE/JRM - SAFEGE	92 600,34 €
Missions complémentaires - Projet PAV OMR/CS/VERRE/JRM (Topographie, Amiante HAP)	18 675,54 €
Projet de rénovation/extension de la déchetterie de Montereau	567 277,78 €
AMO - Choix MOE Projet déchetterie MFY - HERA	6 219,20 €
MOE - Projet déchetterie MFY - CABINET MERLIN	4 382,86 €
Acquisition terrain Ardeca	556 675,72 €
Acquisitions	13 312,01 €
Acquisition véhicule broyage - Vitara	10 764,01 €
Acquisition abri (stockage composteur)	2 548,00 €
Autres - Travaux divers SIRMOTOM & déchetterie	2 629,53 €
Amortissement des subventions d'investissement	6 086,90 €
<b>Total</b>	<b>753 540,92 €</b>



### 11.3 Recettes de fonctionnement

Au cours de l'année 2019, les recettes de fonctionnement perçues par le syndicat se répartissent entre la participation des communautés de communes, les soutiens des éco-organismes, la valorisation des matériaux, l'application de pénalités pour défaut d'exécution du marché « exploitation des déchetteries », des aides/subventions et d'autres recettes dont le détail est listé dans le tableau suivant.



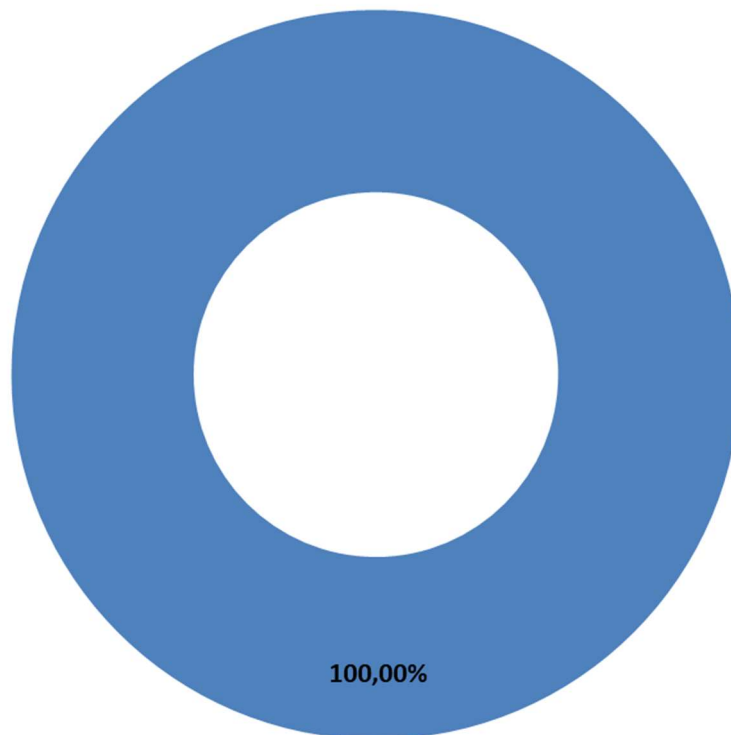
Recettes de fonctionnement

Recettes	Montant
Participation des communautés de communes	7 547 521,58 €
Soutiens Eco-Organismes	314 067,26 €
ECODDS	7 465,33 €
CITEO / ECOEMBALLAGES - Reversement SYTRADEM	282 389,33 €
ECO MOBILIER	13 496,40 €
ECO TLC	10 716,20 €
Matériaux / Valorisation	132 377,44 €
ACTECO - ACIERS	7 954,63 €
DERICHEBOURG - Ferrailles	10 111,22 €
AUBINE PAPIER - Papiers administratifs	908,70 €
ACTECO HORS ACIER - Emb ménagers : Alu, cartonnettes, plastiques	50 600,13 €
ACTECO - JRM	26 860,53 €
CENTRAIS RECYCLAGE SEINE ET YONNE RECYCLAGE - CARTONS	749,60 €
VERRALIA ST GOBAIN - Verre	17 025,20 €
COVED Matériaux triés - Emb ménagers : briques alimentaires	120,29 €
OCAD3E - D3E	16 672,14 €
DEPOLIA BATTERIE	1 375,00 €
Pénalités Coved - Marché d'exploitation des déchetteries	11 300,00 €
Aides et subventions	1 984,00 €
Département "Projet sensibilisation à la réduction des déchets"	1 984,00 €
Autres remboursements	8 774,96 €
Dépôts des professionnels en déchetteries	4 709,66 €
Dotations aux amortissements des subventions d'investissement	6 086,90 €
Régie multi-services (broyage, poules, cartes déchetteries, ...)	2 395,00 €
FC TVA	1 889,01 €
<b>Total</b>	<b>8 031 105,81 €</b>



## 11.4 Recettes d'investissement

Au cours de l'année 2019, les recettes d'investissement du syndicat se composent uniquement du FCTVA.



*Recettes d'investissement*

Recettes d'investissement	Montant
FC TVA	26 974,66 €
<b>Total</b>	<b>26 974,66 €</b>



# Annexe 1 : Synthèse du financement du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés - analyse de la TEOM sur le SIRMOTOM

La synthèse qui suit est extraite du document d'analyse de la TEOM depuis le fichier foncier réalisée par l'ORDIF (données 2018 et 2017).

Synthèses des éléments de financement	
<b>SIRMOTOM de la Région de Montereau</b>	
<b>Mode de financement</b>	TEOM
<b>Taux de TEOM (2018)</b>	
Taux de TEOM observés parmi les adhérents de la collectivité	Taux minimum 12,6%
	Taux maximum 18,8%
	Taux moyen pondéré 13,2%
<b>Produit de TEOM levé sur le territoire -2018</b>	€6 893 000
<b>TEOM moyenne par local d'habitation (maison ou appartement) - 2017</b>	
Maisons uniquement	231 €
Appartements uniquement	152 €
<b>TEOM moyenne par local professionnel</b>	
Pratique d'exonération des professionnels n'ayant pas recours au service public	Oui
Si oui, nombre de locaux exonérés (hors dépendances)	
Si oui, poids des bases exonérées parmi le total "bases pros"	0,01%
<b>Contribution au financement des 10% d'assujettis payant le plus de TEOM</b>	<b>36%</b>

ORDIF : Observatoire régional des déchets d'Île-de-France.



Rapport annuel 2019 du SIRMOTOM sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

Envoyé en préfecture le 26/10/2020

Reçu en préfecture le 27/10/2020

Affiché le

ID : 077-257701748-20201016-DCS2020\_40-DE



Envoyé en préfecture le 26/10/2020

Reçu en préfecture le 27/10/2020

Affiché le

ID : 077-257701748-20201016-DCS2020\_40-DE



## SIRMOTOM

22 rue de la Grande Haie

77130 Montereau-fault-Yonne

Tel : 01.64.32.67.23

Email : [sirmotom@wanadoo.fr](mailto:sirmotom@wanadoo.fr)

Site internet : [www.sirmotom.fr](http://www.sirmotom.fr)